

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 2 MARS 2023

FINANCES

02-Débat d'orientations budgétaires 2023 du budget principal et des budgets annexes (Aménagement, Champ Dolant, Déchets, Tourisme, Transport, Hôtel de Projet, RPA, Gens du voyage et Aéroport)

Le deux mars deux mille vingt-trois à 20h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Luc MIGNARD, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Sophie SCHWARZ, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric de VALROGER, Martine MIQUEL, Benjamin OURY, Nicolas LEDAY, Claudine GREHAN, Pierre VATIN, Eugénie LE QUÉRÉ, Arielle FRANÇOIS, Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Dominique RENARD, Emmanuel PASCUAL, Christian TELLIER, Daniel LECA, Solange DUMAY, Etienne DIOT, Emmanuelle BOUR, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Xavier LOUVET, Jean DESESSART, Anne-Sophie FONTAINE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Gilbert BOUTEILLE, Romuald SEELS, Michel ARNOULD, Cécile DAVIDOVICS, Béatrice MARTIN

Ont donné pouvoir :

Jihade OUKADI à Justyna DEPIERRE, Oumar BA à Dominique RENARD, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Zadiyé BLANC à Astrid CHOISNE, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY à Etienne DIOT

Était représenté par un suppléant :

Jean-Claude CHIREUX par Alain DENNEL

Étaient absents excusés:

Ø

Assistaient en outre à cette séance :

M. HUET – Directeur Général des Services
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
Mme BRIERE – Directrice Générale Adjointe
M. CHARTIER – Directeur Général Adjoint
M. COCHARD, Directeur Général Adjoint
M. BACHELET, Directeur Général Adjoint
Mme REGNIER-FERNAGU – Directrice des Affaires Juridiques et de la Gestion des Assemblées

Monsieur Daniel LECA a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 24 février 2023

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 48

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 53

Accusé de réception en préfecture
060-200067965-20230302-02CA02032023-DE
Date de télétransmission : 06/03/2023
Date de réception préfecture : 06/03/2023

FINANCES

02- Débat d'orientations budgétaires 2023 du budget principal et des budgets annexes (Aménagement, Déchets Ménagers, Champ Dolant, Tourisme, Transport, Hôtel de Projet, RPA, Gens du voyage et Aéroport)

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), par renvoi de l'article L.5211-36 du CGCT.

Le débat d'orientations budgétaires constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel d'un EPCI. Si l'action d'un EPCI est principalement conditionnée par le vote du budget primitif, le cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

Ce débat permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif.

En application du code général des collectivités territoriales, la tenue du DOB est obligatoire pour les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Les orientations budgétaires 2023 sont présentées dans le rapport ci-annexé, concernant le budget principal et les budgets annexes, qui ont été élaborées dans la continuité des années précédentes, dans le strict respect des engagements pris en début de mandat et conformément aux principes immuables d'une gestion rigoureuse et volontariste.

Ces orientations concernent les budgets suivants : Principal, Aménagement, Déchets Ménagers, Champ Dolant, Tourisme, Transport, Hôtel de Projet, RPA, Gens du voyage et Aéroport.

Au terme de ce débat, l'assemblée devra prendre acte des orientations budgétaires 2023 qui ont été définies pour chacun des budgets sus-énoncés.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 10 février 2023,

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2023 définies dans le rapport annexé, relatives au budget principal et aux budgets annexes (Aménagement, Déchets Ménagers, Champ Dolant, Tourisme, Transport, Hôtel de Projet, RPA, Gens du voyage et Aéroport)

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

Séance du Conseil communautaire
du 2 Mars 2023

RAPPORT DE PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

www.agglo-compiegne.fr



Accusé de réception en préfecture
060-200067965-20230302-02CA02032023-DE
Date de télétransmission : 06/03/2023
Date de réception préfecture : 06/03/2023

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
I – L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES 2023	5
A. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL ET EUROPEEN	5
B. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL	6
C. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LFR 2022 ET DE LA LFI 2023 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES	7
1. Augmentation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 2023	7
2. Stabilisation des dotations de soutien à l'investissement local de droit commun	7
3. Instauration d'un fonds vert	8
4. Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)	9
5. Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2023	9
6. Report de l'actualisation des valeurs locatives	9
7. Instauration du filet de sécurité inflation	9
II. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	11
A. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL	11
1. La section de fonctionnement	11
2. La section d'investissement	20
3. Plan Pluriannuel d'Investissement	23
B. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET AMENAGEMENT	24
1. La section de fonctionnement	24
2. La section d'investissement	26
3. Plan Pluriannuel d'Investissement	27
C. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2023 DU BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNE AGEES	27
1. La section de fonctionnement	27
2. La section d'investissement	29
3. Plan pluriannuel d'investissement	30
D. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2023 DU BUDGET TRANSPORT	30
1. La section de fonctionnement	31
2. La section d'investissement	33
3. Plan pluriannuel d'investissement	34
E. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2023 DU BUDGET TOURISME	35
1. La section de fonctionnement	36
2. La section d'investissement	38
F. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2023 DU BUDGET HOTEL DE PROJET	39

1.	La section de fonctionnement	40
2.	La section d'investissement	42
3.	Plan pluriannuel d'investissement	43
G.	PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2023 DU BUDGET GENS DE VOYAGE	43
1.	La section de fonctionnement	45
2.	La section d'investissement	46
3.	Plan pluriannuel d'investissement	47
H.	PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2023 DU BUDGET AERODROME	47
1.	La section de fonctionnement	47
2.	La section d'investissement	49
3.	Plan pluriannuel d'investissement	50
I.	PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2023 DU BUDGET DECHETS	50
1.	La section de fonctionnement	51
2.	La section d'investissement	53
3.	Plan pluriannuel d'investissement	54
J.	PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2023 DU BUDGET CHAMP DOLANT	55
1.	La section de fonctionnement	56
2.	La section d'investissement	56
III.	AUDIT DE LA DETTE	57
A.	SYNTHESE DE LA DETTE AU 31/12/2022	57
B.	DETTE PAR TYPE DE RISQUE	57
C.	DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE	58
D.	EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2022-2023)	59
	CONCLUSIONS	60
	Annexe 1: Tableau des effectifs au 31/12/2022 du budget principal	61

PREAMBULE

Les orientations budgétaires pour 2023 confirment la tenue des engagements de l'ARC auprès de ses administrés poursuivant ses actions en couvrant l'ensemble de ses compétences retracées au travers de ses 13 budgets : Budget Principal, Budget Aménagement, Budget Déchets, Budget Transports, Budget Tourisme, Budget Eau, Budget Assainissement, Budget SPANC, Budget Aéroport, Budget Gens du voyage, Budget Hôtel de projet, Budget Résidence pour personnes âgées et Budget Champ Dolant.

En 2022, l'ARC a élaboré un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) et une prospective financière couvrant le mandat à savoir la période 2022 à 2026.

Le PPI 2022-2026 a été élaboré avec pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire intercommunal de manière à ce que chacune des communes membres soit concernée et avec le souci de préserver l'esprit de solidarité au travers notamment du pacte financier et fiscal tout en renforçant la mutualisation.

L'élaboration de ce Plan Pluriannuel d'Investissements a mis en exergue un relèvement conséquent du niveau des investissements prévus sur le mandat par rapport aux années précédentes, un niveau ambitieux qui nécessite un financement adéquat dans des conditions financières acceptables, ce qui a motivé l'instauration d'une Taxe Foncière sur le Foncier Bâti au taux de 1% en 2022 et de relever le taux de Cotisation Foncière de Entreprises à 26,16% avec la majoration spéciale.

Dans le même temps l'Agglomération de la Région de Compiègne a baissé le taux de TEOM de 9,15% à 8,5% en 2022 compte tenu de l'excédent dégagé en 2021 et de la revalorisation des bases (3,4%).

En conséquence, et au travers de ce PPI, l'ARC poursuivra ses actions durant l'année 2023 autour des principes suivants :

- Un investissement très dynamique, axe fort de la politique conduite par l'ARC garantissant l'activité économique des entreprises pour un fort taux d'emploi et bien sûr une qualité accrue des services rendus à la population.
- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées malgré la hausse des coûts de l'énergie et la revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique visant à préserver les marges de manœuvre permettant de financer les investissements.
- Une capacité d'autofinancement en progression grâce à l'optimisation des dépenses et la progression des recettes compte tenu de la dynamique fiscale et la revalorisation des bases fiscales à hauteur de 7,1%.
- Un endettement qui demeure modéré.
- Une stabilité de la pression fiscale avec un gel des taux.

Les orientations budgétaires de 2023 ont été élaborées dans la continuité des années précédentes, dans le strict respect des engagements pris en début de mandat et conformément aux principes immuables d'une gestion rigoureuse et volontariste.

I – L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES 2023

A. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL ET EUROPEEN

La préparation du budget primitif 2023 s'inscrit dans un contexte économique mondial dégradé, marqué par un niveau d'inflation élevé et des incertitudes importantes s'agissant de l'évolution des coûts de l'énergie.

Dès 2021, l'inflation, américaine notamment, était particulièrement suivie. Beaucoup de banques centrales évoquaient une hausse temporaire de l'indice des prix à la consommation due à la reprise économique et aux tensions qu'elle provoque sur des chaînes d'approvisionnement mises à l'arrêt du fait de la pandémie de Covid-19.

Toutefois, les évolutions de l'économie américaine ont rapidement donné des signes de surchauffe : l'inflation outre-Atlantique dépassait 5% dès le mois de mai 2021, et l'inflation core (inflation corrigée des produits volatiles comme l'énergie ou l'alimentation) excédait 5% en fin d'année. La faiblesse du taux de chômage (inférieur à 4,0% début 2022) tirait les salaires vers le haut : l'inflation devenait structurelle, et ce, bien avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022.

En zone Euro, les prévisions d'inflation étaient également haussières, mais avec un effet retard par rapport aux États-Unis, et surtout une ampleur bien plus faible du fait de stimuli budgétaires plus modestes et orientés vers l'investissement (plan Next Génération EU¹), notamment dans un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Les débats de la fin 2021 et du début 2022 portaient sur la taxonomie des investissements², afin de guider les investisseurs vers les productions « bas carbone ».

Mais ces anticipations se sont heurtées, le 24 février 2022, à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La guerre entre ces deux pays, principaux exportateurs de céréales (blé, maïs), d'engrais et d'hydrocarbures, gaz notamment, a entraîné une hausse brutale de l'ensemble des prix des matières premières.

En parallèle, les États européens ont commencé à envoyer du matériel militaire en Ukraine, et, d'une façon générale, augmenté leurs dépenses d'armement. Cette industrie, exclue des fonds RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) jusqu'à la guerre en Ukraine, est revenue en grâce, malgré les inquiétudes grandissantes sur un réarmement européen au profit des industriels d'outre-Atlantique.

De son côté, la Russie a menacé l'union européenne de fermer les accès au gaz russe, accélérant la hausse des prix, malgré des stocks cependant assez élevés.

L'évolution du conflit ukrainien au cours de l'année 2023, et la géopolitique d'une façon générale (Élections de mi-mandat aux États-Unis, 20ème Congrès du Parti Communiste Chinois, alors que l'Empire du milieu subit une crise économique importante depuis le début 2022) seront des facteurs importants d'incertitude en 2023.

¹ Pour faire face à la crise sanitaire et économique due à la Covid-19, l'Union européenne s'est dotée d'un Plan de relance de 750 milliards d'euros validé par les 27 chefs d'État et de gouvernement le 21 juillet 2020. L'Europe de l'après-COVID-19 doit être plus verte, plus numérique, plus résiliente et mieux adaptée aux défis actuels et à venir.

² La taxonomie des investissements désigne une classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités "vertes".

D'abord dispersées, les politiques monétaires ont toutes pris un tournant restrictif en 2022, et bien plus coordonné à l'issue de la conférence « Economic Policy Symposium » de Jackson Hole fin août qui réunit chaque année les banquiers centraux et les principaux acteurs du monde économique et financier.

- Aux États-Unis, la Réserve fédérale a réalisé plusieurs hausses de taux pour juguler l'inflation, aboutissant à une augmentation globale de 4,5% sur l'année 2022, son plus haut niveau depuis 15 ans. La hausse des taux devrait se poursuivre en 2023 jusqu'à 5,1%

- En zone Euro, la Banque Centrale Européenne a également réalisé des hausses de taux, aboutissant à une augmentation globale de 2,5% sur l'année 2022.

B. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL

En 2022, l'activité économique en France est fortement affectée par le niveau d'inflation, la conjoncture économique internationale et l'instabilité résultant du contexte géopolitique instable. 2022 sera l'année d'une inflation record depuis près de 40 ans, avec une estimation de plus de 6 %.

La Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2023 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques.

Le gouvernement table sur des prévisions de croissance de 2,7% en 2022 et de 1% en 2023 ; cependant, cette projection de croissance est à ce jour incertaine et ne tient pas compte des récentes évolutions conjoncturelles.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB, pour atteindre 165 milliards d'euros en 2023 (+7 milliards par rapport au texte initial).

Les dépenses de l'État s'établiraient à 480,3 milliards d'euros en 2023 (- 2,6% par rapport à 2022), tandis que les recettes nettes du budget général sont prévues à 345,1 milliards d'euros. Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

Les incertitudes restent donc fortes. Très peu sont favorables, beaucoup sont défavorables (Situation internationale, inflation, tensions sur les approvisionnements, hausse des taux directeurs, raréfaction de l'énergie, possible cessation des politiques de soutien de l'économie en temps de crise etc...).

Les conséquences sur les comptes locaux sont visibles en 2022 et devraient être toujours très présentes en 2023. En effet, l'inflation attendue en 2023 sera encore en progression tout comme la revalorisation des contrats de prestations, d'achat de gaz ou d'électricité.

Le conflit en Ukraine n'a fait qu'accentuer les difficultés financières des collectivités territoriales qui subissent de plein fouet l'impact de l'inflation, en particulier sur les dépenses énergétiques.

La hausse des prix de l'énergie affecte aussi bien la situation financière que le fonctionnement de l'ensemble des services publics.

C. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LFR 2022 ET DE LA LFI 2023 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES

La Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2023 a été promulguée le 30 décembre 2022 et publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2022.

La crise énergétique et l'inflation, en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent la Loi de Finances Initiale pour 2023.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% et sur une inflation de 4,2% en 2023. Comme indiqué précédemment, le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

Les principales mesures de la LFR 2022 et de la LFI 2023 concernant les collectivités locales sont les suivantes :

1. Augmentation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 2023

Les concours financiers de l'État évolueront globalement à la hausse pour l'année 2023.

Le gouvernement prévoit en effet une progression de 210 millions d'euros des dotations de péréquation communales :

- + 90 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU)
- + 90 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR).
- + 30 M€ pour la dotation d'intercommunalité

A ces dotations s'ajoute une nouvelle enveloppe de 110 M€ accordée aux collectivités pour soutenir leurs efforts pour faire face à la flambée des prix de l'énergie.

Au total, la DGF connaîtra une hausse de 320 M€ pour l'année 2023 soit un montant total de 26,8 milliards d'euros au niveau national.

95% des collectivités locales verront ainsi leur DGF maintenue ou augmentée. Les 5% restantes verront leur DGF baisser soit à cause de la baisse de leur population soit par écrêtement pour financer la hausse de celle des autres territoires.

2. Stabilisation des dotations de soutien à l'investissement local de droit commun

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à près de 1,8 milliards € dans la LFI 2023 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 M €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 M €
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 M €

Il est à noter que DSIL exceptionnelle de 337 M € de 2022 n'est pas reconduite en 2023.

3. Instauration d'un fonds vert

Le fonds vert, annoncé par la Première Ministre Élisabeth Borne en août 2022, a pour but d'accélérer la transition écologique dans les territoires.

Pilotée par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), son enveloppe sera dotée d'un montant de 2 milliards d'euros pour 2023 et consolidée d'un soutien de la Caisse des dépôts (Banque des territoires) à hauteur de 1 milliard d'euros de prêts et de 200 millions d'euros en ingénierie.

La création de ce fonds est née de la volonté de l'État de lutter contre la crise climatique et contre l'effondrement de la biodiversité en soutenant les projets portés par les collectivités.

Trois axes thématiques structurent le fonds vert, chacune composée de plusieurs "portes d'entrée" :

- Le renforcement de la performance environnementale : rénovation énergétique des bâtiments publics, soutien au tri à la source et à la valorisation des bio-déchets, rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.
- L'adaptation au changement climatique : prévention des inondations, appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents, renforcement de la protection des bâtiments des collectivités d'outre-mer contre les vents cycloniques, prévention des risques d'incendies de forêt, adaptation au recul du trait de côte, renaturation des villes.
- L'amélioration du cadre de vie : déploiement des zones à faibles émissions mobilité, recyclage des friches, accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030.

Quels critères d'éligibilité ?

Des cadrages nationaux seront établis pour chaque mesure pour orienter les collectivités dans leur demande d'aide (ambition nationale, critères d'éligibilité, impact, etc...). Mais il n'y aura pas d'appels à projets nationaux. Les cadrages seront là pour susciter des projets sur la base des ambitions nationales en matière de transition environnementale mais ils laissent la différenciation territoriale s'exercer pour la mise en œuvre du fonds vert et le choix des projets.

4. Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)

La loi de finances pour 2023 prévoit une suppression de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des entreprises (CVAE) sur deux ans. Cette suppression se traduira par une baisse des impôts de production de 8 milliards d'euros.

Divisée par moitié en 2023, la CVAE sera totalement supprimée en 2024. Pour mémoire, sont actuellement redevables de cette cotisation les entreprises ou personnes exerçant une activité professionnelle non salariée et générant un chiffre d'affaires annuel hors taxe supérieur à 500 000 €.

Dès 2023, les collectivités ne toucheront plus de recettes de CVAE. Les collectivités locales concernées seront compensées par deux parts de TVA versées avec les avances de fiscalité directe locale :

- une part fixe correspondant à la moyenne de leurs recettes de CVAE des années 2020, 2021 et 2022 et 2023,

- une part variable correspondant à la progression de la TVA nationale si positive. Cette dynamique, estimée à 5,1% pour 2023, sera répartie via un fonds national d'attractivité économique des territoires en fonction de critères prochainement fixés par décret pour le bloc communal.

5. Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2023

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation est automatiquement indexée, lorsqu'elle est positive, sur la variation sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En novembre 2022, la progression sur un an de l'IPCH s'établit à + 7,1%.

Il faut remonter à 2009, 2019 et 2021 pour avoir une revalorisation forfaitaire supérieure à 2%. Pour mémoire, en 2022, elle était de + 3,4%.

Pour mémoire, depuis 2019 la revalorisation forfaitaire ne s'applique plus sur les locaux professionnels et commerciaux, dont l'évolution tarifaire est désormais liée à celle des loyers de ces locaux dans chaque département.

6. Report de l'actualisation des valeurs locatives

Le gouvernement acte le décalage de deux ans de l'actualisation des valeurs locatives aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. La réactualisation des valeurs locatives professionnelles qui devait s'appliquer dès 2023 est repoussée à 2025. Pour les valeurs locatives d'habitation, le report est prévu en 2028.

7. Instauration du filet de sécurité inflation

Une dotation de soutien de 430 millions d'euros aux collectivités « les plus en difficultés » (confrontées à une dégradation de leur épargne brute du fait de la hausse des prix de l'énergie et

alimentaires et de la revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique) est proposée dans la loi de finances rectificative pour 2022.

Cette aide sera toutefois réservée aux collectivités territoriales les plus durement touchées.

En effet, elle est conditionnée par le respect des trois conditions cumulatives suivantes :

- un niveau d'épargne brute représentant en 2021 moins de 22% de leurs recettes réelles de fonctionnement 2021,
- une perte d'au moins 25% d'épargne brute entre l'exercice 2021 et 2022 principalement du fait de la réévaluation de la valeur du point d'indice intervenue au 1er juillet 2022 et de la hausse des coûts liés à l'alimentation et à l'énergie,
- pour les communes, un potentiel financier inférieur au double de la moyenne de leur strate démographique en 2021 et pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, un potentiel fiscal inférieur au double de la moyenne de leur groupe en 2021.

La dotation 2022 instituée au profit des communes et de leurs groupements pour les entités éligibles s'élèverait à 50% des surcoûts constatés entre 2021 et 2022 liés à la réévaluation de la valeur du point d'indice et à 70% de la hausse entre 2021 et 2022 de leurs charges d'énergie, d'électricité et de chauffage urbain et d'alimentation.

Le versement de la dotation se fera au plus tard le 31 octobre 2023.

Le filet de sécurité inflation mis en place avec la LFR 2022 est reconduit dans le cadre de la LFI 2023.

Dans cette nouvelle version, le filet de sécurité vise uniquement les collectivités confrontées à une situation de forte progression de leurs dépenses d'énergie et qui auront subi une perte d'épargne brute supérieure ou égale à 15% entre 2022 et 2023. La dotation remboursera la différence entre la progression des dépenses d'énergie et 50 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.

II. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

A. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

La préparation budgétaire intervient avant la clôture des comptes de l'exercice 2022, aussi les orientations budgétaires 2023 ont été bâties sur la base d'un résultat prévisionnel 2022 évalué selon l'exécution budgétaire en fonctionnement et en investissement et arrêtée au 25/01/2023.

1. La section de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	6 945 877,58	10 664 082,70	3 718 205,12	53,53%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 100 520,00	3 380 126,00	259 606,00	8,37%
73	IMPOTS ET TAXES	38 354 019,00	39 428 679,00	1 074 660,00	2,80%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	11 320 877,00	11 675 240,00	354 363,00	3,13%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	647 000,00	677 000,00	30 000,00	4,64%
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT Réelles	60 368 293,58	65 805 127,70	5 436 834,12	9,01%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	390 425,95	453 747,95	63 322,00	16,22%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	390 425,95	453 747,95	63 322,00	16,22%
	Somme :	60 758 719,53	66 258 875,65	5 500 156,12	9,05%

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

▪ L'excédent en fonctionnement de 2022 reporté (Montant prévisionnel)

Le montant prévisionnel de l'excédent reporté s'élève à 10,66 M€ en 2022 contre 6,95 M€ en 2021 : cette évolution s'explique par un résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 en progression et un besoin financement des investissements en diminution lié à un résultat d'investissement excédentaire en 2022 et une augmentation des recettes d'investissement reportée. Ces éléments seront abordés dans le détail dans le rapport des comptes administratifs 2022.

▪ **Les produits de services : 3,36 M€**

<u>Produits de services</u>	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
Mutualisation de la direction générale :	755 000,00	864 900,00	109 900,00	14,56%
Autres mutualisations (DCSI, ADS, SIG, Archives, CSI, Marchés, VRD, événementiel, services extérieurs)	1 140 800,00	1 150 326,00	9 526,00	0,84%
Refacturations (locations copieurs, maintenance copieurs, DPO, téléphonie, etc.) :	743 720,00	874 900,00	131 180,00	17,64%
Refactuations des frais de personnel aux budgets annexes + SMPF + APC :	461 000,00	470 000,00	9 000,00	1,95%
Somme :	3 100 520,00	3 360 126,00	259 606,00	8,37%

Le projet du budget est bâti sur la base d'hypothèses prudentes en matière de facturation pour tenir compte du caractère aléatoire de certaines recettes. C'est le cas par exemple des conventions des services partagés (facturations en fonction du nombre de dossiers, de procédures,.. etc.), ainsi que le changement des périmètres de facturation en cours d'année (ex : modification des clés de répartition entre budgets pour une réorganisation des services...).

Le poste augmente de 8,37% principalement en raison d'un transfert de poste correspondant à la nomination d'un nouveau adjoint au directeur général adjoint et compte tenu des refacturations de copieurs, DPO, etc. réalisées sur une année pleine.

▪ **Les impôts et taxes : 39 M€**

<u>73 - Impôts et taxes</u>	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	84 711,00	84 711,00	0,00	0,00%
AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	52 602,00	0,00	-52 602,00	-100,00%
CVAE	8 833 172,00	0,00	-8 833 172,00	-100,00%
FRACTION DE TVA	13 876 957,00	23 373 666,00	9 496 709,00	68,44%
IMPOSITION FORFAITAIRE DES ENTREPRISES DE RESEAUX	500 226,00	521 736,00	21 510,00	4,30%
PRELEVÉ SUR PRODUITS DES JEUX	165 000,00	171 600,00	6 600,00	4,00%
TAXE LOCALE SUR PUBLICITE EXTERIEURE	330 000,00	343 000,00	13 000,00	3,94%
TAXES FONCIERES ET D'HABITATION (y compris CFE)	12 310 802,00	12 664 593,00	353 791,00	2,87%
TAXE SUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00%
TAXE SUR SURFACES COMMERCIALES	1 600 549,00	1 669 373,00	68 824,00	4,30%
Somme :	38 354 019,00	39 428 679,00	1 074 660,00	2,80%

En matière de fiscalité, le projet du budget a été élaboré sur la base des hypothèses suivantes :

- Maintien du taux de TFPB de 1 % (instauré en 2022)
- Maintien de la majoration spéciale du taux de CFE (instauré en 2022)

- Actualisation forfaitaire des bases d'imposition de 7,1% pour le bâti, le non bâti et les locaux industriels
- Prise en compte de l'inflation prévisionnelle 2023 à hauteur de 4,3% pour les autres recettes fiscales et sur les bases fiscales pour les locaux professionnels et commerciaux.
- La fraction de TVA est impactée par la compensation de la suppression de la CVAE. Au vu des éléments connus à ce jour, cette compensation a été évaluée sur la moyenne des 3 dernières années de la CVAE perçue. Pour 2023 il pourrait cependant y avoir un effet croissance compte tenu de la dynamique TVA, lequel sera attribué, pour les communes et les EPCI, en fonction de l'attractivité du territoire dont les éléments de mesure ne sont pas encore connus.
A noter, que les entreprises redevables, elles, verront leur CVAE supprimée sur deux ans : une première partie en 2023 et en totalité 2024. La CVAE perçue en 2023 restera au profit de l'Etat.

■ Dotation, subventions et participations : 12 M€

74 - Dotations, subventions et participations	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
AUTRES	0,00	40 000,00	40 000,00	#DIV/0
DOTATIONS: REGULARISATION DE L'EXERCICE ECOULE	30 000,00	0,00	-30 000,00	-100,00%
DOT COMPENSATION GROUPEMENT	6 539 836,00	6 491 402,00	-48 434,00	-0,74%
DOT PEREQUATION GROUPEMENTS COMMUNE	1 335 186,00	1 375 248,00	40 062,00	3,00%
ETAT COMPENSATION CET	3 132 855,00	3 477 520,00	344 665,00	11,00%
SUBVENTIONS CYBER SECURITE FRANCE RELANCE ANSSI	50 000,00	0,00	-50 000,00	-100,00%
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	100 000,00	128 070,00	28 070,00	28,07%
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	33 000,00	8 000,00	-25 000,00	-75,76%
SUBVENTIONS RÉGION	100 000,00	155 000,00	55 000,00	55,00%
Somme :	11 320 877,00	11 675 240,00	354 363,00	3,13%

■ Les autres produits de gestion courante : 677 K€

Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
REFACTURATION DES CHARGES AUX LOCATAIRES	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00%
REDEVANCE FERMIERE CONCESSION	16 000,00	16 000,00	0,00	0,00%
REDEVANCES CONCESSION CREMATORIUM	121 000,00	121 000,00	0,00	0,00%
REDEVANCES CONCESSION MOBILIER URBAIN		30 000,00	30 000,00	
REVENUS DES IMMEUBLES	490 000,00	490 000,00	0,00	0,00%
Somme :	647 000,00	677 000,00	30 000,00	4,64%

A noter, une nouvelle redevance à partir 2023 qui concerne la concession de service public pour le mobilier urbain.

- **Les opérations d'ordre : 453,75 k€.** Il s'agit des amortissements des subventions.

b) Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 500 476,79	9 914 495,00	414 018,21	4,36%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	9 420 903,02	10 060 542,99	639 639,97	6,79%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	21 677 685,00	21 764 567,00	86 882,00	0,40%
022	DEPENSES IMPREVUES	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 675 372,00	5 657 983,00	-17 389,00	-0,31%
66	CHARGES FINANCIERES	862 328,67	876 000,00	13 671,33	1,59%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 338 996,68	2 439 288,86	100 292,18	4,29%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Réelles	49 825 762,16	51 062 876,85	1 237 114,69	2,48%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 305 533,29	10 190 389,05	4 884 855,76	92,07%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 627 424,08	5 005 609,75	-621 814,33	-11,05%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	10 932 957,37	15 195 998,80	4 263 041,43	38,99%
	Somme :	60 758 719,53	66 258 875,65	5 500 156,12	9,05%

Une augmentation globale de +1 237K€ des dépenses réelles de fonctionnement par rapport aux crédits ouverts 2022 qui s'explique essentiellement par :

- **Les charges à caractère général : +414 K€**

Les charges à caractère général évoluent globalement de 4,36 % dans un contexte inflationniste avec notamment une augmentation du coût des matières et des fluides. L'objectif est de maintenir l'évolution de ces dépenses en tenant compte de l'inflation incompressible.

- **Les charges de personnel : + 640 K€**

Les flux de personnel, le glissement Vieillesse Technicité et les mesures réglementaires (en particulier effet de l'augmentation du point d'indice en année pleine) conduisent à prévoir un budget de 10,06 M€ contre 9,42 M€ pour 2022.

⇒ La structure des effectifs

Les tableaux qui présentent la structure des effectifs au 31/12/2022 pour le budget principal figurent en annexe.

⇒ **Éléments sur les dépenses de personnel**

- Les principales dépenses de la masse salariale se décomposent de la manière suivante :

Traitement (titulaires, contractuels et vacataires)	52,0%
Régime indemnitaire	17,8%
NBI	0,5%
SFT	0,6%
Heures supplémentaires	1,5%
Astreintes	0,2%
Prestations sociales	0,2%
Charges patronales	27,2%

- **Heures supplémentaires et complémentaires**

Année	Nombre d'heures	Montant
2020	4 861	91 255
2021	8 236	168 422
2022	7 058	144 970

Le nombre d'heures supplémentaires a diminué en 2022, en raison de la fermeture du centre de vaccination depuis mars 2022.

- **Avantages en nature**

Nature de l'avantage	2020		2021		2022	
	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant
véhicule	0	0	0	0	0	0
logement	3	17 609	3	15 468	3	10 252
repas	0	0	0	0	0	0

La baisse entre 2022 et 2021 s'explique par la vacance d'un logement de fonction entre août 2021 et juin 2022.

⇒ Durée effective du travail

- **Durée légale du temps de travail**

La durée effective du travail, c'est-à-dire la présence effective sur son lieu de travail de l'agent compte tenu des congés annuels, est légalement fixée à 1607 heures.

La loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit l'obligation de supprimer les accords dérogatoires du temps de travail. Ainsi, par délibération du 19 mai 2022, il a été décidé que le temps de travail hebdomadaire des agents à 35 heures, serait porté à 35h30 pour que ces agents puissent continuer à bénéficier des 3 jours de RTT.

À l'ARC, les accords sur la réduction du temps de travail tiennent compte des spécificités et des contraintes propres à chaque service et permettent le choix au niveau de chacun d'entre eux entre les trois formules suivantes :

a) 35h30 par semaine avec la possibilité de prendre 3 jours de RTT exceptionnels

b) 37h30 par semaine avec la possibilité de prendre 15,5 jours de RTT dont 3 jours de RTT exceptionnels

c) 39h par semaine avec la possibilité de prendre 23 jours de RTT dont 3 jours de RTT exceptionnels

d) dispositions spécifiques pour les membres de la direction générale (DGS et DGA) :

39h par semaine avec la possibilité de prendre 18 jours de RTT dont 3 jours de RTT exceptionnel

Choix	a	b	c	d
Nombre de jours / an	365	365	365	365
- Repos hebdomadaire (2 jours / semaine)	-104	-104	-104	-104
- Jours fériés (moyenne)	-8	-8	-8	-8
- congés annuels	-25	-25	-25	-25
- jours exceptionnels	-3	-3	-3	-3
- RTT	-0	-12,5	-20	-15
- jour férié travaillé (lundi de pentecôte)	+1	+1	+1	+1
+permanences en jours (6 agents pour 52 samedis matin)	0	0	0	4
= nombre de jours travaillés	226	214	206	215
Temps de travail quotidien	7,10	7,50	7,80	7,80
Temps de travail annuel	1607	1607	1607	1680

⇒ **Évolution prévisible des dépenses de personnel en 2023**

Les dépenses de personnel réalisées s'élèvent à 8,96 M€ en 2022.

La prévision pour 2023 est de 10,06M€, soit 12 % de plus qu'en 2022.

Les mouvements de personnel et le Glissement Vieillesse Technicité viennent impacter le budget, ainsi que la hausse du point d'indice (+3,5% au 01/07/2022), qui aura une répercussion en année pleine sur 2023. Une nouvelle hausse du point d'indice est à prévoir courant 2023.

La mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel (RIFSEEP), qui va venir remplacer la plupart des primes et indemnités existantes, est également à prendre en compte dans le budget.

La refacturation de frais de personnel va augmenter, avec la mise à disposition des agents du service évènementiel.

⇒ **Démarche de GPEEC : gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences**

L'ARC conduit une action permanente d'adaptation du service public aux besoins des habitants et réinterroge régulièrement son mode d'organisation et de fonctionnement, afin d'adapter ses ressources humaines à l'évolution des missions.

Par ailleurs, des mesures d'accompagnement sont associées à cette démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en particulier en matière de formation afin de favoriser l'acquisition de compétences nouvelles, la mobilité professionnelle et l'adaptation à de nouveaux besoins en termes de qualification.

⇒ **Démarche de mutualisation**

Il est rappelé que des agents de la Ville et de l'Agglomération sont mutualisés dans le cadre de conventions. Il s'agit notamment d'agents du service juridique, foncier, de la communication et de la Direction générale.

Les services partagés avec l'ensemble des communes sont : le droit des sols, ingénierie VRD, commande publique, SIG et CSI.

Plus récemment, les services communs des archives (2018) et de la DSI (2019) ont été créés, de même pour la prestation de service d'aide au montage de dossiers de demande de subventions complexes (2020).

En 2021, le Conseil d'agglomération a voté la mise en place du dispositif de remplacement de secrétaire de mairie ou équivalent, par le biais de la mise à disposition d'un agent, ainsi que l'extension du périmètre du SIG à la CCPE, CCLO et CC2V.

En 2022, le Conseil d'agglomération a voté la mise en place d'un dispositif de coaching pour faciliter le retour à l'emploi, par le biais de la mise à disposition d'un agent aux communes, ainsi que la mise en place d'une convention de mise à disposition de personnel du service événementiel de la Ville vers l'ARC

D'autres mesures qui répondent aux objectifs du schéma de mutualisation, pourront être étudiées dans le courant de l'année 2023.

- **Les atténuations de produits : +87 K€**

Ce chapitre intègre les hypothèses suivantes :

⇒ **Les attributions de compensation (AC)** pour un montant de 16,74 M€ (montant approuvé par le conseil d'agglomération par délibération du 17 décembre 2020)

Ce montant tient compte de la prise de compétence « Eaux pluviales urbaine » par l'agglomération depuis le 1er janvier 2020.

⇒ **La dotation de solidarité communautaire** : A ce stade une enveloppe de 1,6 M€ est prévue au projet de budget.

⇒ **Le prélèvement du FPIC** pris en charge dans sa totalité par l'ARC pour 1,8 M€ (montant prévisionnel)

⇒ Et enfin **le reversement sur FNGIR** pour 1,54 M€ (montant prévisionnel) équivalent à celui de 2022

- **Dépenses imprévues : même montant qu'en 2022, soit 300 K€**

- **Autres charges de gestion courante : - 17 K€**

Ce chapitre budgétaire intègre notamment :

⇒ Les indemnités + les formations des élus : 400 K€

⇒ La contribution de l'ARC au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) s'élèverait à 3,6 M€ (montant estimatif) contre 3,59 M€ en 2022

⇒ 50 K€ pour les créances admises en non-valeur

⇒ L'enveloppe des subventions accordées pour 695 K€

- **Les charges financières : + 13 K€.** Il s'agit des intérêts sur les emprunts en cours. L'augmentation est due à la hausse des taux sur les emprunts à taux variable.

▪ **Les charges exceptionnelles : + 100 K€**

Ce chapitre concerne principalement les participations du budget principal aux budgets annexes, notamment aux budgets tourisme, hôtel de projet, Gens du voyage et Aménagement.

Conformément au PPI (plan pluriannuel d'investissement 2021-2026), qui a été approuvé lors du conseil d'agglomération du 24 février 2022, il est prévu pour 2023 une participation du budget principal au budget Aménagement de 1 M€.

Budget	Crédits ouverts 2020	Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Ecarts 2023/2022
AERODROME	65 400,00	26 150,00	0,00	0,00	0,00
TOURISME	480 431,82	409 799,97	258 643,66	328 978,86	70 335,20
HDP	244 544,00	241 847,00	124 860,00	159 060,00	34 200,00
RPA	0,00	0,00		0,00	0,00
GDV	709 340,00	675 090,00	716 114,00	708 050,00	-8 064,00
Aménagement	1 200 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
Déchets	537 819,54	0,00	0,00	0,00	0,00
	3 237 535,36	1 352 886,97	2 099 617,66	2 196 088,86	96 471,20

▪ **Opération d'ordre de transfert entre sections: - 622 K€.**

Il s'agit des dotations aux amortissements

▪ **Virement à la section d'investissement : + 4,88 M€.**

Le virement prévisionnel à la section d'investissement est de 10,19 M€ en 2023 contre 5,31 M€ en 2022. Il permet de financer une partie du besoin de financement de la section d'investissement.

L'augmentation de ce virement est liée à la forte augmentation du résultat antérieur reporté prévisionnel de 2022. Ces éléments seront abordés dans le détail dans le rapport des comptes administratifs 2022.

L'épargne prévisionnelle s'établit comme suit :

	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023
Recettes réelles de fonctionnement hors reprise de résultat (1)	53 422 416	55 141 045
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	49 825 762	51 062 877
Epargne brute (3)=(1)-(2)	3 596 654	4 078 168
Remboursement en capital (4)	2 863 512	2 892 912
Epargne nette (3)-(4)	733 142	1 185 256

⇒ Compte tenu des dépenses et recettes de fonctionnement prévues en 2023 l'épargne brute 2023 s'établirait à 4,08 M€ (3, 60€ 2022). Cette épargne permettrait de couvrir les remboursements d'emprunts (2,89 M€).

2. La section d'investissement

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Restes à réaliser 2022 (a)	Nouvelles propositions 2023 (b)	DOB consolidé 2023 (a)+(b)	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	1 681 500,00	0,00	456 500,00	456 500,00	-1 225 000,00	-72,85%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	7 236 592,07	0,00	2 866 590,00	2 866 590,00	-4 370 002,07	-60,39%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	7 398 212,59	4 334 114,13	1 945 105,00	6 279 219,13	-1 118 993,46	-15,13%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 275 037,38	0,00	3 343 358,09	3 343 358,09	1 068 320,71	46,96%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 705,60	0,00	0,00	0,00	-3 705,60	-100,00%
45421	PERIL IMMINENT	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	18 610 047,64	4 334 114,13	3 757 809,00	12 960 667,22	-5 649 380,42	-30,36%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 305 533,29	0,00	10 190 389,05	10 190 389,05	4 884 855,76	92,07%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 627 424,08	0,00	5 005 609,75	5 005 609,75	-621 814,33	-11,05%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	10 932 957,37	0,00	5 005 609,75	15 195 998,80	4 263 041,43	38,99%
	Somme :	29 543 005,01	4 334 114,13	8 763 418,75	28 156 666,02	-1 386 338,99	-4,69%

Les recettes d'investissement correspondent à :

- ⇒ 10,19 M€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, contre 5,31 M€ en 2022.
- ⇒ 5,01 M€ d'opération d'ordre contre 5,6 M€ en 2022 (amortissements)
- ⇒ 457 K€ de produits de cessions (cession du 20 rue de l'abreuvoir, du 4 rue Clément Bayard et de la parcelle AF76 à Choisy-au-Bac)

- ⇒ 2,87 M€ de dotations, fonds divers et réserves qui se décomposent comme suit :
 - 1,33 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement (autofinancement)
 - 1,54 M€ de FCTVA
- ⇒ 6,28 M€ de subventions d'investissement estimées. À noter, un reste à réaliser de 4,33 M€
- ⇒ Et 3,3 M€ d'emprunt prévisionnel, soit 450 K€ d'endettement supplémentaire et un niveau de dette prévisionnel en fin d'exercice 2023 inférieur à celui à fin 2020.

Budget	Capital restant dû (CRD) en début 2022	Remboursement en capital 2022	Nouvel emprunt 2022	Capital restant dû (CRD) en début 2023	Remboursement en capital 2023	Besoin d'emprunt prévisionnel	CRD prévisionnel en fin 2023	Evolution du CRD 2022 (début-fin de période)	Evolution du CRD 2023 (début-fin de période)
Principal	31 358 672,51	2 863 512,30		28 495 160,21	2 892 911,86	3 343 358,09	28 945 606,44	-2 863 512,30	450 446,23

Ces recettes permettront de financer les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Restes à réaliser 2022 (a)	Nouvelles propositions 2023 (b)	DOB consolidé 2023 (a)+(b)	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	5 975 051,33	0,00	3 051 583,84	3 051 583,84	-2 923 467,49	-48,93%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 869 512,30	0,00	2 892 911,86	2 892 911,86	23 399,56	0,82%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 329 319,74	277 697,01	3 127 331,00	3 405 028,01	1 075 708,27	46,18%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	2 717 826,34	534 917,38	4 087 671,09	4 622 588,47	1 904 762,13	70,08%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 281 528,86	993 463,08	7 141 176,00	8 134 639,08	2 853 110,22	54,02%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 033 561,11	806 977,03	4 774 189,60	5 581 166,63	-4 452 394,48	-44,38%
45411	PERIL IMMINENT	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	29 221 799,68	2 613 054,50	25 089 863,39	27 702 917,89	-1 518 881,79	-5,20%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	390 425,95	0,00	453 747,95	453 747,95	63 322,00	16,22%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	390 425,95	0,00	453 747,95	453 747,95	63 322,00	16,22%
	Somme :	29 612 225,63	2 613 054,50	25 543 611,34	28 156 665,84	-1 455 559,79	-4,92%

- ⇒ 3,05 M€ de déficit d'investissement prévisionnel reporté de l'exercice 2022
- ⇒ 2,9 M€ de remboursement de la dette
- ⇒ 454 K€ d'opération d'ordre (amortissements)
- ⇒ 4,62 M€ de subventions d'équipement versées :

Bénéficiaire	Objet	Restes à réaliser 2022 (a)	Nouvelles Propositions 2023 (b)	Propositions consolidées 2023 (a+b)
SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSÉE (204112)				
Aides communautaires	Aide communautaire aux LLS		374 400,00	374 400,00
TOTAL (204112)		0,00	374 400,00	374 400,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (2041632)				
Tourisme	participation à l'investissement		743 421,42	743 421,42
RPA	participation à l'investissement		20 410,00	20 410,00
ZAE Champ Dolant	participation à l'investissement		5 304,67	5 304,67
TOTAL (2041632)		0,00	769 136,09	769 136,09
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (204182)				
Subventions d'Etat aux organismes HLM	Subventions déléguées de l'Etat aux LLS		1 318 520,00	1 318 520,00
TOTAL (204182)		0,00	1 318 520,00	1 318 520,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (2041412)				
Communes membres (2023)	Aide aux communes	59 470,37	420 000,00	479 470,37
Compiègne	Stade Petit poisson		95 000,00	95 000,00
Compiègne	Travaux de menuiserie de la Petite Chancellerie		40 000,00	40 000,00
Compiègne	Taxe hippique		104 887,00	104 887,00
Compiègne	Etude Musée de la Figurine	12 500,00		12 500,00
Compiègne	Voie nouvelle / Chaufferie biomasse	39 930,00		39 930,00
Compiègne	Aires de jeux dans les écoles	20 000,00		20 000,00
Compiègne	Rénovation des aires de jeux dans les quartiers	58 507,00		58 507,00
Choisy-Au-Bac	Terrain Synthétique	256 667,00		256 667,00
A définir	Terrain Synthétique		400 000,00	400 000,00
Saintines	Salle communale multifonction	79 723,19		79 723,19
Lachelle	Maison assistante maternelle	8 119,82		8 119,82
Lacroix-Saint-Ouen	Extension de l'école de La Croix Saint Ouen (Pierrette Abbaye)		300 000,00	300 000,00
TOTAL (2041412)		534 917,38	1 359 887,00	1 894 804,38
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (20422)				
Provision aides sur projets d'implantation	Subvention pour création de nouveaux emplois		60 000,00	60 000,00
Particuliers	Opération façade et rénovation patrimoine anciens		43 200,00	43 200,00
	ARC accession abordable		115 200,00	115 200,00
	aide ARC/ Pass copro -Pass rénovation individuelle		47 328,00	47 328,00
TOTAL (20422)		0,00	265 728,00	265 728,00
TOTAL DES FONDS DE CONCOURS ET DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		534 917,38	4 087 671,09	4 622 588,47

À noter que les fonds de concours pour les communes de moins de 2 000 habitants s'élève à 35 000€ par commune depuis 2022.

⇒ 17,12 M€ d'opération d'investissement (chapitres 20, 21 et 23) contre 17,64 M€ en 2022 dont :

Opérations	Restes à réaliser 2022 (a)	Nouvelles propositions 2023 (b)	DOB consolidé 2023 (a)+(b)
EMM MAISON DES PROJETS	1 105,80	19 800,00	20 905,80
PAVILLON ENTREE EEM	0,00	46 256,00	46 256,00
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	1 008,00	2 000,00	3 008,00
PLAN VELO	221 475,07	2 180 100,00	2 401 575,07
BMX INTERNATIONAL	402 775,72	150 000,00	552 775,72
PARKING (dont Bâtiment Clésience rue d'Amiens)	0,00	1 017 000,00	1 017 000,00
ECOLES	28 155,30	1 056 840,00	1 084 995,30
EVENEMENTIEL	451,20	44 600,00	45 051,20
PISTES PPP: Rénovation des pistes ynthétiques intérieures et extérieures	139 521,00	0,00	139 521,00
ANRU 2	0,00	12 000,00	12 000,00
TRAVAUX ECONOMIE D'ENERGIE	0,00	400 000,00	400 000,00
TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ERP	0,00	200 000,00	200 000,00
SERVICES GENERAUX	309 383,04	1 947 028,00	2 256 411,04
SERVICE INCENDIE	0,00	4 500,00	4 500,00
TRAVAUX POUR FIBRE OPTIQUE	178 673,88	469 300,00	647 973,88
EQUIPEMENTS SPORTIFS GYMNASES	14 785,61	113 000,00	127 785,61
LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	6 852,23	225 000,00	231 852,23
ECOLE DE LA PRAIRIE	0,00	6 000,00	6 000,00
TREMIE PRAIRIE	19 278,00	523 715,00	542 993,00
VIDEOPROTECTION	449 669,33	536 500,00	986 169,33
TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	7 680,00	70 000,00	77 680,00
TRAVAUX DANS LES ZAE	43 287,60	490 000,00	533 287,60
REQUALIF DE LA ZONE JAUX VENETTE	0,00	3 705,60	3 705,60
BANQUE ALIMENTAIRE	8 334,48	30 000,00	38 334,48
LE TIGRE	0,00	676 000,00	676 000,00
GRANDES ECURIES DU ROY	206 122,63	200 000,00	406 122,63
EAUX PLUVIALES	26 874,13	793 584,00	820 458,13
RESERVES FONCIERES	0,00	3 674 400,00	3 674 400,00
BASSIN CARRIERE DE CHOISY FOUILLES ARCHEOLOGIQUES	0,00	133 368,00	133 368,00
TRAVAUX LIES AUX PROCEDURE DE PERILS	0,00	18 000,00	18 000,00
BATIMENT ARCHIVES	6 704,10	0,00	6 704,10
HALLE DE SPORT DE LACROIX	6 000,00	0,00	6 000,00
Somme :	2 078 137,12	15 042 696,60	17 120 833,72

À noter que la ligne pour les services généraux comporte notamment pour la DCSI 718 K€ (acquisition de câblages, progiciels et de matériels informatiques), des études diverses pour 680 k€ (Acte théâtrale, RLPI, écoles, bassin, passerelle, divers études, etc.), le schéma de gestion des eaux pluviales pour 68 k€ et bio-légumes pour 100k€.

Pour information, des réflexions sont en cours pour la mise en place d'un garage solidaire. Le montant des dépenses correspondantes à ce projet seront intégrées à la phase du budget primitif.

3. Plan Pluriannuel d'Investissement

L'ARC s'est dotée d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) adopté par les élus lors du Conseil d'agglomération du 24 février 2022.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) élaboré sur la période 2021 - 2026 résulte d'un travail de fonds conduit en concertation avec l'ensemble des communes membres avec l'appui du cabinet de conseil Michel KLOPFER.

Il fera l'objet d'une actualisation.

B. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET AMENAGEMENT

Malgré les contraintes budgétaires, le projet du budget aménagement pour l'année 2023 traduit l'engagement de l'agglomération de la région de Compiègne à :

- Poursuivre le développement équilibré de notre territoire;
- Concrétiser des opérations à forte valeur ajoutée en matière d'emploi et de logement;
- Et limiter le recours à la dette.

Le budget aménagement est caractérisé par son mode de gestion comptable. Les investissements réalisés, n'ayant pas vocation à demeurer dans le patrimoine de la collectivité, sont comptabilisés en section de fonctionnement associés à une gestion de stocks.

Globalement, l'année 2023 s'orienterait vers l'achat de terrains, études, et travaux à hauteur de 17,72 M€ concernant principalement les zones de la Prairie II, Le Maubon, les Sablons et le Parc d'Aiguisy et le remboursement de la dette intérêts inclus à hauteur de 1,73 M€. Ces dépenses seront financées par des ventes à hauteur de 12,22 M€, des subventions à hauteur de 2,9 M€, la participation au budget principal à hauteur de 1 M€, l'excédent de clôture 2022 provisoire à hauteur de 178,52 K€ et le solde par emprunt à hauteur de 3,08 M€.

Vous trouverez ci-dessous le détail de l'équilibre du budget 2023 :

1. La section de fonctionnement

a) *Détail des recettes*

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	16 251 113,66	19 395 603,55	3 144 489,89	19,35%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	9 061 509,00	12 221 408,00	3 159 899,00	34,87%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 393 490,00	2 895 603,59	502 113,59	20,98%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	1 070 000,00	1 070 000,00	#DIV/0!
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT Réelles	27 706 112,66	35 582 615,14	7 876 502,48	28,43%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 273 451,66	19 045 255,18	5 771 803,52	43,48%
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT	339 982,74	359 550,06	19 567,32	5,76%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	13 613 434,40	19 404 805,24	5 791 370,84	42,54%
	Somme :	41 319 547,06	54 987 420,38	13 667 873,32	33,08%

⇒ 19,40 M€ de résultat de fonctionnement reporté. Ce montant sera ajusté en fonction du résultat de clôture 2022

⇒ 19,05 M€ d'opération d'ordre de transfert entres sections. Il s'agit des écritures de stock que nous retrouvons également en recette d'investissement.

- ⇒ 359,55 K€ d'opération d'ordre à l'intérieur de la sous fonction. Il s'agit des transferts de charges financières.
- ⇒ 1,07 M€ de produits exceptionnels qui se décomposent de la manière suivante :
 - 1 M€ de participation du budget principal : Conformément au PPI (plan pluriannuel d'investissement 2021-2026), qui a été approuvé lors du conseil d'agglomération du 24 février 2022
 - 70 K€ de produits exceptionnels divers
- ⇒ 12,22 M€ de ventes prévisionnelles et 2,9 M€ de subventions et remboursements, dont le détail est le suivant :

ZONES	Ventes	Subventions	Remboursements	Total
Pole de développement des hauts de Margny	1 588 000,00			1 588 000,00
ZA du Bois de Plaisance	121 830,00			121 830,00
ZH La Prairie 2	921 590,00	571 992,48		1 493 582,48
ZH Les Jardins	687 200,00	226 948,10		914 148,10
ZH Quartier de la gare		169 299,72		169 299,72
ZH Le Maubon Choisy				0,00
ZH Le Lainemont Jonquières				0,00
ZH Centre bourg St Sauveur	110 000,00			110 000,00
ZH 25ème RGA Camps des Sablons	5 672 788,00	144 480,00		5 817 268,00
ZH Champs de manœuvre				0,00
ZH Ecole d'Etat Major		727 883,29		727 883,29
Zone Parc d'Aiguisy	3 120 000,00			3 120 000,00
ANRU		1 055 000,00		1 055 000,00
Somme :	12 221 408,00	2 895 603,59	0,00	15 117 011,59

b) Détail des dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 526 105,00	17 715 958,50	5 189 853,50	41,43%
66	CHARGES FINANCIERES	339 982,74	359 550,06	19 567,32	5,76%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Réelles	12 866 087,74	18 075 508,56	5 209 420,82	40,49%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16 678 294,24	28 782 131,16	12 103 836,92	72,57%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	11 435 182,34	7 770 230,60	-3 664 951,74	-32,05%
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT	339 982,74	359 550,06	19 567,32	5,76%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	28 453 459,32	36 911 911,82	8 458 452,50	29,73%
	Somme :	41 319 547,06	54 987 420,38	13 667 873,32	33,08%

- ⇒ 17,72 M€ de dépenses d'aménagement (charges à caractère général) prévues en 2023 :

ZONES	Acquisitions	Etudes	Travaux	Total
Parc Scientifique		10 000,00	30 000,00	40 000,00
L'Ecluse		10 000,00	50 000,00	60 000,00
Pole de développement des hauts de Margny		25 000,00	800 000,00	825 000,00
ZA de Clairoux	750 000,00	60 000,00	0,00	810 000,00
ZA St Sauveur			50 000,00	50 000,00
ZA du Bois de Plaisance	32 767,50	20 000,00	30 000,00	82 767,50
Parc technologique rive Oise		100 000,00		100 000,00
ZH La Prairie	10 000,00			10 000,00
ZH La Prairie 2		109 000,00	2 131 000,00	2 240 000,00
ZH Les Jardins	0,00	10 000,00	450 000,00	460 000,00
ZH Le Maraiquet Janville		2 000,00		2 000,00
ZH Quartier de la gare		283 000,00	150 000,00	433 000,00
ZH Le Maubon Choisy		81 500,00	1 450 000,00	1 531 500,00
ZH Centre bourg St Sauveur			28 191,00	28 191,00
ZAC des 2 rives		5 000,00		5 000,00
ZH 25ème RGA Camps des Sablons	20 000,00	54 500,00	1 709 000,00	1 783 500,00
ZH Ecole d'Etat Major	20 000,00	35 000,00	460 000,00	515 000,00
Eco quartier Jaux	100 000,00	130 000,00	20 000,00	250 000,00
Zone Parc d'Alguisy	2 500 000,00	100 000,00	2 400 000,00	5 000 000,00
ANRU	110 000,00	170 000,00	2 680 000,00	2 960 000,00
La grande couture		150 000,00		150 000,00
Le Clos Féron 2		40 000,00		40 000,00
planchette		100 000,00		100 000,00
Petite couture		40 000,00	200 000,00	240 000,00
Somme :	3 542 767,50	1 535 000,00	12 638 191,00	17 715 958,50

- ⇒ 359,55 K€ de charges financières transférées
- ⇒ 28,78 M€ de virement à la section investissement
- ⇒ 7,77 M€ d'opérations d'ordre de transferts entre sections. Il s'agit des écritures de stocks

2. La section d'investissement

a) Détail des recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 827 998,89	3 076 249,27	1 248 250,38	68,29%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	1 827 998,89	3 076 249,27	1 248 250,38	68,29%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 678 294,24	28 782 131,16	12 103 836,92	72,57%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	11 435 182,34	7 770 230,60	-3 664 951,74	-32,05%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	28 113 476,58	36 552 361,76	8 438 885,18	30,02%
	Somme :	29 941 475,47	39 628 611,03	9 687 135,56	32,35%

- ⇒ 28,78 M€ de virement de la section de fonctionnement
- ⇒ 7,77 M€ d'opération d'ordre de transferts entre sections. Il s'agit des écritures de stocks
- ⇒ 3,08 M€ de nouvel emprunt à comparer au 1,37 M€ de remboursement du capital soit un endettement de 1,71 M€.

b) *Détail des dépenses*

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	15 218 023,81	19 217 041,74	3 999 017,93	26,28%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 450 000,00	1 366 314,11	-83 685,89	-5,77%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	16 668 023,81	20 583 355,85	3 915 332,04	23,49%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 273 451,66	19 045 255,18	5 771 803,52	43,48%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	13 273 451,66	19 045 255,18	5 771 803,52	43,48%
	Somme :	29 941 475,47	39 628 611,03	9 687 135,56	32,35%

- ⇒ 19,22 M€ de solde d'exécution de la section d'investissement reporté. Ce montant sera ajusté en fonction du résultat de clôture 2022
- ⇒ 19,05 M€ d'opération d'ordre de transferts entre sections. Il s'agit des écritures de stock
- ⇒ 1,37 M€ de remboursement de la dette

3. Plan Pluriannuel d'Investissement

L'ARC s'est dotée d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) adopté par les élus lors du Conseil d'agglomération du 24 février 2022.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) élaboré sur la période 2021 - 2026 résulte d'un travail de fonds conduit en concertation avec l'ensemble des communes membres avec l'appui du cabinet de conseil Michel KLOPFER.

Il fera l'objet d'une actualisation.

C. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2023 DU BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNE AGEES

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

1. La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement concernent :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	30 113,61	43 000,00	12 886,39	42,79%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	105 000,00	105 000,00	0,00	0,00%
73	IMPOTS ET TAXES	6 000,00	8 000,00	2 000,00	33,33%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	214 000,00	215 000,00	1 000,00	0,47%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00	100,00	0,00	0,00%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT Réelles	355 213,61	371 100,00	15 886,39	4,47%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 560,00	1 560,00	0,00	0,00%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	1 560,00	1 560,00	0,00	0,00%
	Somme :	356 773,61	372 660,00	15 886,39	4,45%

Le montant du loyer est réparti comme suit:

- ⇒ Le montant du loyer mensuel en 2022 est fixé à 8,25 €/m². En 2023, L'augmentation annuelle du loyer est indexée sur l'IRL (Indice de Référence des Loyers). Le montant des loyers 2023 s'élève à 215k€ (chapitre 75 – Autres produits de gestion courante)
- ⇒ Le montant des charges mensuelles, comprenant la fourniture de l'eau froide, de l'eau chaude, du chauffage, de l'électricité, du personnel, de l'entretien des parties communes et des contrats de maintenance, s'élève à 4.80 €/m², cette refacturation représente 105 k€ pour 2023 (chapitre 70 – Produits des services),

Le montant des recettes 2023 est en nette augmentation en raison de la régularisation des indexes mais surtout par le remplissage de l'ensemble des logements vacants depuis plusieurs années.

Ces recettes et le résultat de fonctionnement reporté estimé de 2022 permettent de financer :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	201 398,61	195 495,00	-5 903,61	-2,93%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	43 350,00	44 000,00	650,00	1,50%
022	DEPENSES IMPREVUES	5 000,00	3 000,00	-2 000,00	-40,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00%
66	CHARGES FINANCIERES	25 025,00	50 165,00	25 140,00	100,46%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Réelles	285 773,61	303 660,00	17 886,39	6,26%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	71 000,00	69 000,00	-2 000,00	-2,82%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	71 000,00	69 000,00	-2 000,00	-2,82%
	Somme :	356 773,61	372 660,00	15 886,39	4,45%

- ⇒ 195,5 k€ de charges à caractères général, soit une baisse de 5,9 K€ (-2,93%) par rapport à 2022.
- ⇒ 44 k€ de charges de personnel. Cela correspond à un agent à temps complet.
- ⇒ 3 k€ de dépenses imprévues
- ⇒ 10 k€ pour financer d'éventuelles créances admises en non-valeur, montant identique à 2021,

- ⇒ 50 k€ de charges financières contre 25,02 k€ en 2022.
- ⇒ 1 k€ de charges exceptionnelles, identique à 2022. Cette enveloppe pourra être utilisée, notamment, pour les annulations de titres.
- ⇒ 69 k€ d'amortissements, soit une diminution de 2k€ par rapport à 2022,

2. La section d'investissement

Les recettes d'investissement concernent :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	36 270,00	43 150,00	6 880,00	18,97%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	36 068,06	20 410,00	-15 658,06	-43,41%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	77 338,06	68 560,00	-8 778,06	-11,35%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	71 000,00	69 000,00	-2 000,00	-2,82%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	71 000,00	69 000,00	-2 000,00	-2,82%
	Somme :	148 338,06	137 560,00	-10 778,06	-7,27%

- ⇒ l'excédent de fonctionnement capitalisé prévisionnel (43,15 k€). Cela pourra être ajusté après la clôture de l'exercice 2022
- ⇒ Participation du budget principal de 20,41 k€ contre 36 k€ en 2022.
- ⇒ 5 k€ de nouvel emprunt
- ⇒ les opérations d'ordre (amortissements) pour 69 k€,

Ces recettes permettent de financer les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 270,00	0,00	-1 270,00	-100,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	82 200,00	82 000,00	-200,00	-0,24%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 308,06	54 000,00	-9 308,06	-14,70%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	146 778,06	136 000,00	-10 778,06	-7,34%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 560,00	1 560,00	0,00	0,00%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	1 560,00	1 560,00	0,00	0,00%
	Somme :	148 338,06	137 560,00	-10 778,06	-7,27%

- ⇒ le remboursement d'emprunts pour 82 k€, légèrement moins qu'en 2022
- ⇒ 54 k€ de travaux dans les communs et éventuellement le remplacement de la chaudière.
- ⇒ 1,56 k€ d'amortissement des subventions

3. Plan pluriannuel d'investissement

Les dernières chambres ayant été rénovées, il n'est pas prévu de gros travaux sur les prochaines années. Les investissements concerneront donc principalement des travaux de réfection courants.

D. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2023 DU BUDGET TRANSPORT

Bilan 2022

L'année 2022 a permis de conforter les améliorations mis en œuvre à l'été 2021 dans le cadre du nouveau marché transports.

En ce qui concerne le marché transports ACARY, l'année 2022 a été marquée par une indexation significative d'environ 6,5% appliquée au 15 juillet 2022. Cette évolution représentera un coût de l'ordre de 460 000€ TTC en année pleine.

Cette indexation est due à la forte augmentation des prix des carburants (+33%)

Montant annuel du marché avant indexation : 6 444 063,64€ H.T., soit 7 088 470€ TTC

Montant annuel du marché après indexation : 6 868 083,03€ H.T., soit 7 554 891,33€ TTC

Pour le marché AlloTIC, l'activité 2022 présente une hausse de l'ordre de 40% par rapport à 2021. L'indexation annuelle calculée à plus de 12% (là encore en raison de l'évolution des prix des carburants) a été négociée avec le GIE à 5.5%. Le coût kilométrique du marché passe donc de 2.18€ H.T. à 2.30€ H.T. au 1^{er} janvier 2023. Dans le même temps, le coût fixé par course pour l'usager passe de 2 à 2.50€. À titre de comparaison, le coût d'une course payée par l'ARC est en moyenne de 30€ H.T.

Le verdissement du parc a été engagé avec l'arrivée de 2 bus traditionnels GNV et 1 bus articulé GNV. Leur mise en service est conditionnée par la livraison de la station GNV créée par l'exploitant du réseau.

Pour rappel, ces véhicules permettent une réduction de l'ordre de 50% des émissions de gaz à effet de serre, et de près de 2/3 des rejets de particules fines.

Le service VéloTIC a été doté de 20 vélos à assistance électrique supplémentaires.

Objectifs 2023

- ⇒ Assurer la maîtrise budgétaire dans un contexte inflationniste
- ⇒ Anticiper les évolutions de la politique de subvention du SMTCO qui seront concertées en 2023 pour une mise en application en 2024.
- ⇒ Veiller au maintien et à l'amélioration de la qualité de service (garantir le respect des contrats d'exploitation, renouvellement des équipements aux points d'arrêts, ...)
- ⇒ Poursuivre la démarche de verdissement des véhicules du réseau TIC par l'acquisition de nouveaux bus au GNV
- ⇒ Garantir le bon fonctionnement des services VéloTIC et s'assurer de l'adéquation de l'offre aux besoins à moyen terme sur un service plébiscité.

Le projet du budget transport s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

1. La section de fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 773 152,49	3 015 741,53	-757 410,96	-20,07%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	35 000,00	40 000,00	5 000,00	14,29%
73	IMPOTS ET TAXES	6 500 000,00	6 700 000,00	200 000,00	3,08%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 243 450,00	2 295 450,00	52 000,00	2,32%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000,00	50 000,00	30 000,00	150,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 300,00	10 300,00	9 000,00	692,31%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT Réelles	12 572 902,49	12 111 491,53	-461 410,96	-3,67%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	90 200,00	90 200,00	0,00	0,00%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	90 200,00	90 200,00	0,00	0,00%
	Somme :	12 663 102,49	12 201 691,53	-461 410,96	-3,64%

Les recettes de fonctionnement concernent :

- ⇒ 3,02 M€ d'excédent prévisionnel de fonctionnement reporté de 2022 (montant à ajuster après la clôture de l'exercice 2022)
- ⇒ 40 k€ de prestations facturées aux usagers, en augmentation de 5k€ par rapport 2022, soit 14,29% :
 - Transport à la demande : 30 k€ (augmentation de 5K€ par rapport à 2022)
 - Service Vélo : 10 k€
- ⇒ 6,7 M€ de versement transport (VT), en augmentation de 200K€ par rapport à 2022, soit +3,08%.
- ⇒ 2,3 M€ de subventions qui se décomposent de la manière suivante :
 - 1,65 M€ de contribution au fonctionnement des transports scolaires versés par le conseil régional,
 - 640 k€ de subventions du SMTCO
- ⇒ 50k€ de compensation du versement mobilités versée par l'URSSAF en compensation des pertes de recettes pour les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Ce montant tient compte du niveau constaté en 2022.
- ⇒ 10,3 k€ de produits exceptionnels. Cette enveloppe concerne les pénalités reçues et tient compte du niveau constaté en 2022.
- ⇒ 90,2 k€ d'opération d'ordre (amortissement des subventions)

Ces recettes permettent de financer les dépenses suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 860 540,00	8 283 050,00	422 510,00	5,38%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	451 600,00	440 800,00	-10 800,00	-2,39%
022	DEPENSES IMPREVUES	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	0,00	-10,00	-100,00%
66	CHARGES FINANCIERES	17 140,00	11 590,00	-5 550,00	-32,38%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 913 812,49	2 727 251,53	-1 186 560,96	-30,32%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Réelles	12 343 102,49	11 562 691,53	-780 410,96	-6,32%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	240 000,00	240 000,00	#DIV/0!
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	320 000,00	399 000,00	79 000,00	24,69%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	320 000,00	639 000,00	319 000,00	99,69%
	Somme :	12 663 102,49	12 201 691,53	-461 410,96	-3,64%

⇒ 8,28 M€ de charges à caractère général, soit une augmentation par rapport à 2022 de 422 k€ (+5,38%). Ce poste est constitué à plus de 98% par les contrats de prestations de services qui s'élèvent à 8,22M€ :

- 2 150 k€ lié au développement sur le réseau Urbain, avec la desserte des communes de l'EX CCBA, intégrée au 1er septembre 2021.
- 573,5k€ pour le service scolaire
- 4 932 k€ pour les lignes régulières
- 450 k€ pour le service taxis (AlloTic)
- 111 k€ pour le service vélo (VéloTic)
- Il a été pris en compte pour l'ensemble des contrats la nouvelle indexation pour un estimatif de + 6,5% à compter de juillet 2022

⇒ 441 k€ de charges de personnel, soit 11 k€ de moins qu'en 2022.

⇒ 100k€ de dépenses imprévues. Même montant qu'en 2022. Cette enveloppe pourra éventuellement nous servir si les augmentations liées à l'inflation s'avéraient être plus importantes que nos anticipations.

⇒ 11,59 k€ de charges financières, en diminution de 32,38% (5,55k€)

⇒ 2,73 M€ de charges exceptionnelles : réserves en prévision du financement du pôle d'échange multimodal, et sous réserve de l'évolution du versement transport.

⇒ 240 k€ de virement à la section investissement

⇒ 399 k€ d'amortissements, soit +24,69% (79 k€) de plus qu'en 2022

L'épargne prévisionnelle s'établit comme suit :

	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023
Recettes réelles de fonctionnement hors reprise de résultat (1)	8 799 750	9 095 750
Dépenses réelles de fonctionnement (2) Hors dépenses exceptionnelles	8 429 290	8 835 440
Epargne brute (3)=(1)-(2)	370 460	260 310
Remboursement en capital (4)	352 000	264 600
Epargne nette (3)-(4)	18 460	-4 290

⇒ Compte tenu des dépenses et recettes de fonctionnement prévues en 2023 l'épargne brute 2023 s'établirait à 258 k€ (368 k€ en 2022). Cette épargne permettrait juste de couvrir les remboursements d'emprunts (265 K€).

2. La section d'investissement

Les recettes d'investissement concernent :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	577 384,20	476 000,00	-101 384,20	-17,56%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	709 000,00	1 376 880,00	667 880,00	94,20%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	792 400,00	600 000,00	-192 400,00	-24,28%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	2 078 784,20	2 452 880,00	374 095,80	18,00%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	240 000,00	240 000,00	#DIV/0!
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	320 000,00	399 000,00	79 000,00	24,69%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	320 000,00	639 000,00	319 000,00	99,69%
	Somme :	2 398 784,20	3 091 880,00	693 095,80	28,89%

- ⇒ le solde d'exécution prévisionnel reporté de 2022 : 476 k€ (montant à ajuster après la clôture de l'exercice 2022)
- ⇒ 1 376,88 k€ d'excédents de fonctionnement capitalisés
- ⇒ les subventions : 360 k€ pour l'achat de bus contre 792,4k€ en 2022 et un reste à réaliser de 240 K€ de 2022
- ⇒ 240 K€ de virement de la section de fonctionnement
- ⇒ les dotations aux amortissements : 399 k€

Ces recettes permettront de financer les principales dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	352 000,00	264 600,00	-87 400,00	-24,83%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	560,00	86 000,00	85 440,00	15 257,14%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 956 024,20	2 651 080,00	695 055,80	35,53%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	2 308 584,20	3 001 680,00	693 095,80	30,02%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	90 200,00	90 200,00	0,00	0,00%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	90 200,00	90 200,00	0,00	0,00%
	Somme :	2 398 784,20	3 091 880,00	693 095,80	28,89%

- ⇒ Le remboursement en capital des emprunts en cours : 177,1 k€
- ⇒ Le remboursement en capital de l'avance VT : 87,5 k€. Pour mémoire, l'ARC a candidaté fin 2020 au dispositif de soutien des AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité), mis en place par l'État. Ce soutien a permis d'encaisser une avance égale à 8% du versement mobilité 2019, soit 524 636€. Cette avance sera remboursée sur une durée de 6 ans à compter de 2022.
- ⇒ 84 K€ pour l'étude sur la quartier gare
- ⇒ Les investissements à hauteur de 2,65 M€ et qui se décomposent de la manière suivante :
 - 734 K€ de restes à réaliser concernant principalement les bus commandés en fin d'année
 - 1 080 k€ pour 3 bus GNV
 - 780 K€ de dévoiement de réseau et de travaux concernant le pôle d'échange multimodal (quartier gare) gare
 - 30 K€ de poteaux d'arrêt
 - 2,5 k€ pour les talkie-walkies des médiateurs de bus
 - 23,7 k€ pour travaux divers survenant dans l'année
 - 1k€ de matériels informatiques
- ⇒ les opérations d'ordre (amortissement des subventions) : 90,2k€

3. Plan pluriannuel d'investissement

La collectivité s'est inscrite dans une politique de verdissement de son parc par le remplacement de 2 bus par 2 bus traditionnels GNV par an. Cela engendre un besoin de financement net de 778 K€ par an.

Il convient également de souligner qu'une partie de l'excédent de clôture soit 1,5 M€ est destinée à financer le pôle d'échange multimodal, notamment pour le parvis de la gare qui regroupe les quais, les voies de desserte TC, piétons, vélos, etc. Cette somme sera donc pour partie mobilisée en 2023.

E. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2023 DU BUDGET TOURISME

Objectifs du BP 2023 :

1. Programme Interreg France Manche Angleterre – Projet ciblé EXPERIENCE (septembre 2019 à juin 2023)

La participation de l'ARC au projet dit « INTERREG Ciblé » qui porte sur le tourisme expérientiel dans le cadre d'une coopération entre la France et l'Angleterre.

Centre immersif multimédia (nom à déterminer) – mise en œuvre transversale tourisme/culture ville de Compiègne

Création d'un centre immersif historique au sein de la bibliothèque du musée Vivanel, constituant une porte d'entrée de découverte du territoire et d'un dispositif d'itinérance à partir de ce site. Étude et AMO confiées au groupe Chabot, scénographe et muséographe : marché de travaux notifié sur 5 lots en août 2022 :

- Lot 1 : Agencement et fabrication du mobilier scénographique, maquettes, impressions,
- Lot 2 – Réalisation des dispositifs multimédia et audiovisuels,
- Lot 3 – Fourniture et installation du matériel multimédia et audiovisuel, éclairage,
- Lot 4 – Graphisme et illustrations,
- Lot 5 – Impression d'un livret.

Création de nouveaux outils/offres contribuant à la découverte du territoire (film introductif – 10 stations au sein de la bibliothèque du Musée Antoine Vivanel) et parcours d'itinérance (carnet de voyage ludo-pédagogique) pour inviter les visiteurs à découvrir les sites in situ.

Livraison du projet prévue le 20 mars 2023 – inauguration envisagée le 13 mai 2023 (Nuit des Musées).

Site de Saint-Pierre en Chastres (module n°4 – mise en œuvre Denis Séjourné)

Mise en place d'une orangerie en 2021. Poursuite des travaux en 2023 : signalétique et éclairage, aménagement du bâtiment d'accueil, accessibilité, loges, équipement de scène ...) qui contribueront à l'augmentation de la fréquentation touristique de la forêt, notamment entre octobre à mars.

Ressources humaines dédiées au projet EXPERIENCE :

Outre Laurence Francart, cheffe de projet, et Denis Séjourné (module Saint-Pierre en Chastres), 1 chargée de mission : Marie-Sophie Fanton d'Andon.

2. AMI Tourisme et Contrat de rayonnement touristique (CRTO) pour la mise en place d'une stratégie de développement touristique à l'échelle du Pays Compiégnois.

- Elaboration d'une carte touristique commune à l'échelle du Pays Compiégnois et de la CCPS (convention tripartite avec l'ARC).
- Création d'un site de destination www.compiègne-pierrefonds.fr – co-financé à 69 % par le projet EXPERIENCE - (mise en ligne le 7 novembre 2022) – enrichissement de contenus (articles, blogs, agenda) mutualisée : Offices de Tourisme de l'ARC et de Pierrefonds Lisières de l'Oise.
- Réflexion sur une stratégie de communication digitale de la destination (co-financé à 69 % par le projet EXPERIENCE)

3. Port de plaisance

- Travaux de rénovation de la capitainerie (peinture, sanitaires et douches), remise aux normes de sécurité (électricité, incendie ...), affaissement du plot de la capitainerie,
- Création d'une darse dédiée dans l'enceinte pour l'accueil spécifique des barques et ainsi libérer des emplacements pour les bateaux,

4. Autres missions/actions de l'Office de Tourisme :

Outre les éditions classiques destinées à promouvoir le territoire (dépliant d'appel trilingue, dépliant touristique en 6 langues, guide des hébergements, restaurants et lieux de réception), la promotion de la destination via les présentoirs France Brochure Système sur l'ensemble des points touristiques de l'Oise et le réseau Paris Ile de France en avril, mai et juin, ci-dessous les actions de l'Office de Tourisme :

- La visite systématique de toutes les nouvelles offres d'hébergement, rencontre des prestataires et accompagnement dans le portage de projets,
- Promotion et valorisation des prestataires de la CCPS et de la CCPE dans le cadre des conventions ARC/OT/CCPS et ARC/OT/CCPE
- Collecte de la taxe de séjour via un outil de déclaration en ligne de la taxe de séjour via la société Nouveaux Territoires,
- La contribution au rayonnement du territoire via une présence sur les manifestations d'ampleur régionale – voire nationale – telles que Fête chasse et nature en Hauts-de-France, Foire expo, Paris Roubaix, ,
- La sensibilisation des communes de l'ARC à l'importance de communiquer sur leurs événements/actualités relayés via les réseaux sociaux et supports de communication,
- La contribution aux manifestations génératrices de retombées économiques sur le territoire : Paris Roubaix, Ruralité en fête, Festival des Forêts, Masters de Feu ...
- Accueils presse en lien avec Oise Tourisme et le CRT Hauts-de-France – relais sur le territoire pour la logistique, mise en relations avec les acteurs et les sites, mise à disposition de guides conférenciers ...).
- Promotion et valorisation de la destination via les réseaux sociaux et supports (newsletter hebdomadaire, FB, Instagram, site internet),
- Travail avec l'agence Oise Tourisme et le service des sports sur l'accueil des délégations olympiques (JO 2024),
- Travail sur le développement du tourisme fluvial et fluvestre (boat and bike notamment),
- ...

Le projet du budget tourisme s'équilibre comme suit :

1. La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement concernent :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	DOB 2023	Variation Proposition 2023 - BP 2022	Variation Proposition 2023 - BP 2022 (en%)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	30,09	8 000,00	7 969,91	26 486,91%
73	IMPOTS ET TAXES	170 000,00	220 000,00	50 000,00	29,41%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	294 417,44	281 652,82	-12 764,62	-4,34%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	38 692,05	51 780,00	13 087,95	33,83%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	262 643,66	328 978,86	66 335,20	25,26%
78	REPRISES SUR PROVISIONS DEPRECIATIONS	0,00	517,25	517,25	#DIV/0!
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT Réelles	765 783,24	890 928,93	125 145,69	16,34%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 859,00	9 088,00	6 229,00	217,87%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	2 859,00	9 088,00	6 229,00	217,87%
	Somme :	768 642,24	900 016,93	131 374,69	17,09%

- ⇒ La taxe de séjour : 220 K€, contre 170 K€ en 2022, soit +50k€ (29,41%), niveau constaté en 2022
- ⇒ 281,65 K€ de dotations, subventions et participation :
 - 15,72 K€ pour la convention avec la CCPE
 - 259,93 K€ de subvention du projet INTERREG contre 278,86 K€ en 2022.
 - 6 K€ de subventions du département concernant l'action de promotion et de développement touristique
- ⇒ 328,98 K€ de participation du budget principal contre 258,64 K€ en 2022. La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.
- ⇒ Loyers du port de plaisance : 51,78 K€ contre 38,69 K€ en 2022
- ⇒ L'amortissement des subventions pour 9,09k€

Ces recettes permettent de financer les dépenses suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	DOB 2023	Variation Proposition 2023 - BP 2022	Variation Proposition 2023 - BP 2022 (en%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	309 048,21	409 059,93	100 011,72	32,36%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	309 320,36	357 751,00	48 430,64	15,66%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	113 510,00	91 610,00	-21 900,00	-19,29%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	1 000,00	1 000,00	#DIV/0!
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	1 864,75	0,00	-1 864,75	-100,00%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Réelles	733 743,32	859 420,93	125 677,61	17,13%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	34 898,92	40 596,00	5 697,08	16,32%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	34 898,92	40 596,00	5 697,08	16,32%
	Somme :	768 642,24	900 016,93	131 374,69	17,09%

- ⇒ 409,06 K€ de charges à caractère général : il s'agit principalement des dépenses interreg (331,31 K€)
- ⇒ 357,75 K€ de charges de personnel, en hausse de 48 K€ par rapport à 2022. Cela est lié notamment au recrutement d'un chargé de mission pour le centre immersif multimédia prévu courant 2023,
- ⇒ 91,61 K€ de subventions à verser
- ⇒ 40,60 K€ d'amortissements, soit +5,7 K€ (+16,32%) par rapport à 2022

⇒ 1 k€ de charges exceptionnelles. Cette enveloppe pourra être utilisée, notamment, pour les annulations de titres.

L'épargne prévisionnelle s'établit comme suit :

	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023
Recettes réelles de fonctionnement hors reprise de résultat (1)	765 783	890 929
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	733 743	859 421
Epargne brute (3)=(1)-(2)	32 040	31 508
Remboursement en capital (4)	0	0
Epargne nette (3)-(4)	32 040	31 508

Compte tenu des dépenses et recettes de fonctionnement prévues en 2023 l'épargne brute 2023 s'établirait à 32 k€ comme en 2022.

2. La section d'investissement

Les recettes d'investissement concernent :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Restes à réaliser 2022 (a)	Nouvelles propositions 2023 (b)	DOB consolidé 2023 (a)+(b)	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	47 368,63		61 594,30	61 594,30	14 225,67	30,03%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	17 805,23		26 200,00	26 200,00	8 394,77	47,15%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	514 782,80	110 547,06	917 674,95	1 028 222,01	513 439,15	99,74%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	579 956,72	110 547,06	1 005 469,25	1 116 016,31	536 059,59	92,43%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	34 898,92		40 596,00	40 596,00	5 697,08	16,32%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	34 898,92	0,00	40 596,00	40 596,00	5 697,08	16,32%
	Somme :	614 855,64	110 547,06	1 046 065,25	1 156 612,31	541 756,67	88,11%

⇒ 61,59 K€ de solde d'exécution de la section d'investissement reporté de l'exercice 2022 (montant à ajuster en fonction de la clôture 2022)

⇒ 26,2 K€ de FCTVA contre 17,81 K€ en 2022.

⇒ 1,03 M€ de subventions d'investissement :

- 743,42 K€ de participation du budget principal contre 578,54 K€ en 2022 La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.
- 284,8 K€ de subventions Interreg (dont 110,55 K€ de reste à réaliser) contre 398 k€ en 2022

⇒ 40,6 K€ d'amortissements

Ces recettes permettront de financer 1,15 M€ de dépenses d'investissements :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Restes à réaliser 2022 (a)	Nouvelles propositions 2023 (b)	DOB consolidé 2023 (a)+(b)	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00			0,00	0,00	#DIV/0!
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	106 931,50	18 580,00	40 000,00	58 580,00	-48 351,50	-45,22%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	457 582,59	153 561,36	75 550,00	229 111,36	-228 471,23	-49,93%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	47 482,55		859 832,95	859 832,95	812 350,40	1 710,84%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	611 996,64	172 141,36	975 382,95	1 147 524,31	535 527,67	87,51%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 859,00		9 088,00	9 088,00	6 229,00	217,87%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	2 859,00	0,00	9 088,00	9 088,00	6 229,00	217,87%
	Somme :	614 855,64	172 141,36	984 470,95	1 156 612,31	541 756,67	88,11%

- ⇒ 463,93 K€ de travaux pour le projet INTERREG :
 - 303,05 K€ de travaux, aménagement, signalétique pour Saint Pierre en Chastre
 - 160,88 K€ d'équipements et études pour le contre immersif multimédia (restes à réaliser)
- ⇒ 40 K€ d'études pour la rénovation de la charpente de la maison forestière de Saint Pierre en Chastre
- ⇒ 553 K€ pour des travaux sur le logement de Saint Pierre en Chastre
- ⇒ 33,83 K€ pour la darse et des travaux sur le port de plaisance
- ⇒ 44 K€ de travaux pour le SAS d'entrée et la porte de l'office du tourisme
- ⇒ 11,27 K€ de matériel informatiques (reste à réaliser)

F. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2023 DU BUDGET HOTEL DE PROJET

Par délibération en date du 5 octobre 2005, l'ARC a procédé à l'acquisition des terrains du Parc Technologique des rives de l'Oise qui comprend des bâtiments destinés à accueillir un hôtel de projets et des bâtiments annexes réhabilités et destinés soit à la vente, soit à la location.

Par délibération du 30 janvier 2008, le Conseil d'agglomération a approuvé la création du budget Hôtel de Projets assujetti à la TVA.

En 2017-2018, le bâtiment "A" a bénéficié d'une isolation thermique par l'extérieur pour un résultat triplement positif : confort amélioré, image renforcée, et économies d'énergie concrétisées. En revanche, la ventilation double flux continue de poser problème.

Fin 2022, dans le bâtiment A : 89% des bureaux sont occupés (contre 68 en 2021). L'entreprise Jay&Joy contribue de façon importante à ce fort taux d'occupation (3 bureaux, 1 labo, 1 bât.).

Tous les autres bâtiments du site ouverts à la location sont occupés (les 6 unités d'activité et les 7 autres bâtiments sont occupés).

Les travaux de tamponnage des canalisations inutilisées ont été menés ainsi que le raccordement au réseau eau potable des 3 bornes incendie initialement raccordées au point de forage. Cette dernière action permet d'arrêter le contrat EDF pour l'alimentation électrique du forage.

Le parc technologique héberge 30 entreprises et 196 emplois fin 2022 (contre 27 entreprises et 164 personnes à fin 2021).

Objectifs du BP 2023 :

- Renforcer le suivi et l'accompagnement des entreprises hébergées, et le positionnement du parc dans l'écosystème local (liens UTC/ESCOM/ESC, ITerra, démarche agrégats, liens avec les entreprises hors parc, intégration dans le contrat de développement industriel et écologique du territoire) et régional (Parc d'innovation...).
- Résoudre les points difficiles (ventilation du bat A, réseau assainissement & retour mauvaises odeurs)
- Avancer sur les projets d'acquisition/construction sur le site :
 - o INMASYS : une unité et ses annexes sont sous compromis de vente (133 K€). Une DM sera à prévoir suite à l'échange prévu avec la trésorerie municipale au sujet de l'amortissement du bâtiment.
 - o FUSIOTECH : entreprise en plein développement, sur un procédé novateur et en pleine expansion (simulation d'altitude). Projet de bâtiment de 500 m² d'emprise au sol avec des volumes dédiés aux études et à la fabrication, une partie dédiée à la démonstration du savoir-faire (avec notamment la création d'une salle environnementale (simulation de l'altitude, de la température et de l'hygrométrie), de bureaux ou de salle de repos en altitude simulée). L'accent mis sur l'aspect écoresponsable du bâtiment avec comme "objectif idéal" un bilan énergétique nul, autosuffisant, englobant nos activités spécifiques de simulation climatique.
 - o PIVERT
 - o ARC : construction d'unités nouvelles

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

1. La section de fonctionnement

Il vous est proposé un projet de budget légèrement en augmentation par rapport à celui de 2022.

Les recettes de fonctionnement concernent :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	15 000,00	10 000,00	-5 000,00	-33,33%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	316 500,00	306 000,00	-10 500,00	-3,32%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	124 860,00	159 060,00	34 200,00	27,39%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT Réelles	456 360,00	475 060,00	18 700,00	4,10%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	30 640,00	30 640,00	0,00	0,00%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	30 640,00	30 640,00	0,00	0,00%
	Somme :	487 000,00	505 700,00	18 700,00	3,84%

- ⇒ 10 k€ de location de salles, soit 5K€ de moins qu'en 2022. Il y a moins de salles disponibles à la location.
- ⇒ 306 k€ de loyers + des facturations diverses (photocopies, internet,...). Ce poste a été ajusté par rapport aux réalisations prévisionnelles de 2022.
- ⇒ 159,06 k€ de participation du budget principal, soit une diminution de 34 K€ par rapport à 2022. En 2021, la participation du principal était prévue au BP pour 242 K€.

La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.

⇒ 30,64 K€ d'opération d'ordre (amortissement des subventions)

Ces recettes permettent de financer les dépenses suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	165 500,00	181 200,00	15 700,00	9,49%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	116 000,00	116 000,00	0,00	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Réelles	286 000,00	301 700,00	15 700,00	5,49%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	201 000,00	204 000,00	3 000,00	1,49%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	201 000,00	204 000,00	3 000,00	1,49%
	Somme :	487 000,00	505 700,00	18 700,00	3,84%

- ⇒ 181,2 k€ de charges à caractère général : ce poste augmente de 9,49% (15,7 k€) par rapport à 2022. Cela est lié à l'augmentation anticipée des coûts du gaz et de l'électricité, des contrats de prestation (ménage, gardiennage, etc.) et le remplacement de luminaires défectueux par des luminaires Led.
- ⇒ 116 k€ de charges de personnel, identique à 2022. Les agents sont payés par le budget principal, puis refacturés en fin d'année au budget Hôtel de projets,
- ⇒ 3,5 k€ pour financer d'éventuelles créances admises en non-valeur, montant identique à 2022. Il est à noter que 1 occupant (3 bureaux) ne paie pas ou peu de loyer.
- ⇒ 1 k€ de charges exceptionnelles, identique à 2022. Cette enveloppe pourra être utilisée, notamment, pour les annulations de titres.
- ⇒ 204 k€ d'amortissements, soit 3 k€ de plus qu'en 2022,

L'épargne prévisionnelle s'établit comme suit :

	Crédit ouverts 2022	Propositions 2023
Recettes réelles de fonctionnement hors reprise de résultat (1)	456 360	475 060
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	286 000	301 700
Epargne brute (3)=(1)-(2)	170 360	173 360
Remboursement en capital (4)	5 000	5 000
Epargne nette (3)-(4)	165 360	168 360

Compte tenu des dépenses et recettes de fonctionnement prévues en 2023 l'épargne brute 2023 s'établirait à 173 k€ (170 k€ en 2022). Cette épargne permettrait de couvrir le remboursement des cautions (5 k€).

2. La section d'investissement

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	577 063,37	720 995,00	143 931,63	24,94%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	582 063,37	725 995,00	143 931,63	24,73%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	201 000,00	204 000,00	3 000,00	1,49%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	201 000,00	204 000,00	3 000,00	1,49%
	Somme :	783 063,37	929 995,00	146 931,63	18,76%

L'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2022 (670 k€) et les opérations d'ordre (amortissements pour 204k€) permettent de financer les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	55 000,00	101 360,00	46 360,00	84,29%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	692 423,37	792 995,00	100 571,63	14,52%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	752 423,37	899 355,00	146 931,63	19,53%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	30 640,00	30 640,00	0,00	0,00%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	30 640,00	30 640,00	0,00	0,00%
	Somme :	783 063,37	929 995,00	146 931,63	18,76%

⇒ 5 k€ de cautions

⇒ 894,36 k€ de travaux (chapitres 20 et 21) dont :

- 40 k€ de restes à réalisés concernant principalement les travaux sur le réseau d'eau potable
- 50 k€ pour une étude sur l'activité du parc
- 127 k€ de travaux de remplacement ou de réparation de la toiture fibrociment du hangar. Une étude des perspectives de location de ce hangar est en cours afin de mesurer l'équilibre de cette opération
- 6 k€ de travaux pour aérotherme B4
- 2 k€ d'arceaux renversés pour les vélos, motos, trottinettes
- 112 k€ de travaux d'isolation + luminaires (bureaux bâtiment A)
- 10 k€ de travaux dans les parties communes
- 6,5 k€ de travaux sur les réseaux d'électrification pour la remise à niveau de la cellule A1
- 2.5 k€ de matériels de bureau et informatique
- Il resterait une enveloppe de 538,16 k€ issue des excédents cumulés qui permettrait d'effectuer d'éventuels travaux en cours d'année, comme :

- L'intervention pour optimisation de la centrale double flux

Accusé de réception en préfecture
060-200067965-20230302-02CA02032023-DE
Date de télétransmission : 06/03/2023
Date de réception préfecture : 06/03/2023

- Le contrôle réseau assainissement bâtiment A et installation clapets anti retours
- Etude de la création de nouvelles unités locatives
-

⇒ 30,64 k€ d'opérations d'ordre (amortissement des subventions)

3. Plan pluriannuel d'investissement

Après de gros travaux d'isolation par l'extérieur des dernières années, la pépinière d'entreprise est bien plus agréable pour les entreprises présentes. Il n'est aujourd'hui pas prévu de nouveaux travaux de cette envergure.

Néanmoins, nous pourrions prévoir sur les années 2024 à 2026, les travaux qui n'auront pas pu être réalisés en 2023 comme la toiture fibrociment du hangar, les travaux de luminaires, l'optimisation de la centrale double flux, etc.

Un travail est par ailleurs engagé pour définir la faisabilité de la création de nouvelles cellules pour accueillir des entreprises.

G. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2023 DU BUDGET GENS DE VOYAGE

Le budget Gens du Voyage contribue au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grand passage, structures imposées par le schéma départemental du 7 Juin 2019.

L'aire d'accueil des gens du voyage de l'ARC est située sur la commune de JAUX et dispose de 75 emplacements ce qui permet le stationnement de 150 caravanes. L'aire d'accueil fonctionne toute l'année.

L'aire de grand passage de l'ARC se situe sur la commune de COMPIEGNE et permet le stationnement de 90 caravanes. L'aire de grand passage fonctionne de mai à septembre et est réservée aux groupes évangélistes.

L'aire d'accueil des gens du voyage est occupée par une population sédentarisée. Actuellement (au 20 décembre 2022), nous avons 42 emplacements occupés dont 7 familles en illicite (pas de dossier administratif). Ces 7 familles vont faire l'objet d'une ordonnance d'expulsion. Le concours de la force publique sera requis.

En 2022, ont été votées en Conseil d'Agglomération les modifications tarifaires ci-dessous :

Droits de place/jour

- 4,00 euros pour une ou deux caravanes maximum sur le même emplacement (au lieu de 3,00€ auparavant)
- 3,00 euros pour une ou deux caravanes maximum sur le même emplacement pour les voyageurs de 60 ans et plus (au lieu de 2,00€ auparavant)

Dépôts de garantie :

- Dépôt de garantie pour les emplacements

-120 euros avant entrée sur emplacement (au lieu de 90€ auparavant)

-90 euros avant entrée sur emplacement pour les voyageurs de 60 ans et plus (au lieu de 60€ auparavant)

- Dépôt de garantie pour les containers/poubelles

-80 euros par container individuel/emplacement (En raison des nombreuses dégradations régulièrement commises par les voyageurs sur les containers/poubelles individuels dévolus à chaque emplacement pour leurs ordures ménagères, les rendant inutilisables, et au vu du coût du remplacement de ce matériel imputable au budget de l'Agglomération de la Région de Compiègne, il a été jugé souhaitable d'instaurer une caution par emplacement et par container, à l'entrée sur le site, afin de garantir la durabilité du matériel.)

- Dépôt de garantie pour le paiement des fluides

-100 euros avant entrée sur emplacement (En raison du grand nombre de factures impayées, il a été mis en place un dépôt de garantie pour le paiement des fluides, dont les voyageurs doivent s'acquitter auprès du gestionnaire, avant leur entrée sur le camp, leur permettant de bénéficier des fluides.)

Début 2023, des travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil seront lancés, l'ARC ayant répondu à l'appel d'offre de la DDT. Le programme de soutien aux personnes en grande précarité et aux Gens du voyage accordé dans le cadre du Plan de relance vise à financer des projets de réhabilitation d'aires permanentes d'accueil existantes pouvant être engagées rapidement. Il s'agit également de porter une attention particulière à la prise en compte de l'enjeu environnemental (maîtrise de l'énergie via installation de panneaux solaires, de récupération des eaux de pluie, d'isolation thermique, etc).

Dans le cadre de cet appel à projets, trois actions ont été proposées :

- Obstacles escamotables : remplacement du dispositif de sécurité actuel, hors service et facilement dégradable, par un accessoire efficace et durable dans le temps. Ce système renforcera la sécurité au sein du site avec un contrôle des accès, l'obligation de respecter le règlement intérieur pour accéder au site et une limitation des atteintes à la salubrité publique en luttant contre les dépôts sauvages.
- Changement des portes des sanitaires : changement et installation de portes fiables et durables dans le temps en lieu et place de celles actuelles, détruites ou dérobées, de manière à assurer un accès aux sanitaires personnels à chaque usager bénéficiant d'un emplacement licite sur l'aire. Ces nouvelles portes amélioreront la salubrité de l'aire, faciliteront l'accès à l'hygiène et lutteront contre la transmission et la prolifération des maladies.
- Création d'une dalle de garage : réalisation d'un ouvrage durable dans le temps permettant aux Gens du Voyage d'effectuer leurs petits travaux de mécanique dans un endroit adapté sans risquer de polluer les alentours. Cela permettra une amélioration de la tranquillité publique, ainsi que la salubrité en luttant contre les déversements anarchiques de fluides.

Aussi, le projet du budget s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

1. La section de fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	42 000,00	40 000,00	-2 000,00	-4,76%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	151 750,00	152 000,00	250,00	0,16%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	58 000,00	50 000,00	-8 000,00	-13,79%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	716 614,00	708 550,00	-8 064,00	-1,13%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT Réelles	968 364,00	950 550,00	-17 814,00	-1,84%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	27 000,00	27 000,00	0,00	0,00%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	27 000,00	27 000,00	0,00	0,00%
	Somme :	995 364,00	977 550,00	-17 814,00	-1,79%

Les recettes de fonctionnement diminuent de -1,79% et se détaillent de la manière suivante :

- ⇒ la refacturation des charges pour 40 k€ contre 42 k€ en 2022
- ⇒ La subvention de l'État : 152 k€ identique à 2022
- ⇒ Les loyers des emplacements pour 50 k€ contre 58 k€ en 2022, afin de s'ajuster au montant constaté en 2022,
- ⇒ La participation versée par le budget principal (708,55 k€ en 2023 contre 716,61 k€ en 2022)
- ⇒ les opérations d'ordre (amortissements pour 27 k€), identique à 2022

Ces recettes permettent de financer les dépenses de fonctionnement suivantes:

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	784 160,00	756 300,00	-27 860,00	-3,55%
66	CHARGES FINANCIERES	14 204,00	25 250,00	11 046,00	77,77%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	1 000,00	-1 000,00	-50,00%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Réelles	810 364,00	792 550,00	-17 814,00	-2,20%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	185 000,00	185 000,00	0,00	0,00%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	185 000,00	185 000,00	0,00	0,00%
	Somme :	995 364,00	977 550,00	-17 814,00	-1,79%

- ⇒ 756,3 k€ de charges à caractère général. Ce poste diminue de 3,55% (27,86 k€) en raison notamment de :
 - D'un ajustement des consommations d'eau à hauteur de 40 k€
 - de la hausse prévue du contrat de gestion de l'aire de Jaux par la société DMS qui passe de 425k€ à 440k€
- ⇒ 25,25 k€ de charges financières
- ⇒ 1 k€ de charges exceptionnelles. Cette enveloppe pourra être utilisée pour les annulations de titres.
- ⇒ 10 k€ de dotations à la provision pour risques et charges pour tenir compte du risques d'impayés à venir.

⇒ 185 k€ d'opérations d'ordre (amortissements), montant identique à 2022.

L'épargne prévisionnelle s'établit comme suit :

	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023
Recettes réelles de fonctionnement hors reprise de résultat (1)	968 364	950 550
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	810 364	792 550
Epargne brute (3)=(1)-(2)	158 000	158 000
Remboursement en capital (4)	135 470	145 470
Epargne nette (3)-(4)	22 530	12 530

Compte tenu des dépenses et recettes de fonctionnement prévues en 2023 l'épargne brute 2023 s'établirait à 158 k€ (identique à 2022). Cette épargne permet de couvrir le remboursement en capital des emprunts (145 K€).

2. La section d'investissement

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	105 509,42	120 000,00	14 490,58	13,73%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	115 000,00	115 000,00	#DIV/0!
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 000,00	20 000,00	10 000,00	100,00%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	115 509,42	255 000,00	139 490,58	120,76%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	185 000,00	185 000,00	0,00	0,00%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	185 000,00	185 000,00	0,00	0,00%
	Somme :	300 509,42	440 000,00	139 490,58	46,42%

En ce qui concerne la section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté prévisionnel de l'exercice 2022 (120 k€), la subvention auprès de l'Etat (115 k€) et les opérations d'ordre (amortissements pour 185 k€) permettront de financer les dépenses suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	135 470,00	145 470,00	10 000,00	7,38%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	40 000,00	40 000,00	#DIV/0!
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	138 039,42	227 530,00	89 490,58	64,83%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	273 509,42	413 000,00	139 490,58	51,00%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	27 000,00	27 000,00	0,00	0,00%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	27 000,00	27 000,00	0,00	0,00%
	Somme :	300 509,42	440 000,00	139 490,58	46,42%

- ⇒ 145,47 k€ de remboursement d'emprunt et cautionnements, soit 10 k€ de plus qu'en 2022,
- ⇒ 40 k€ de frais d'études pour la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du Voyage de Jaux
- ⇒ 165 k€ de travaux sur la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du Voyage de Jaux, subventionnés à hauteur de 70% par l'Etat. Il s'agit d'obstacles escamotables, des portes de sanitaires, et un garage
- ⇒ 27 k€ d'opérations d'ordre (amortissement des subventions), identique à 2022,

Il reste une enveloppe de 62,53 k€ de disponible, qui pourrait être utilisée pour d'éventuels travaux en cours d'année.

3. Plan pluriannuel d'investissement

L'année 2023 est marquée par les travaux de réhabilitation de l'aire de Jaux. Sur 2024 à 2026, ne seront, pour le moment, effectués que les travaux indispensables au bon fonctionnement de l'aire qui auront été engendrés par des dégradations éventuelles. Il est important de préciser qu'une partie des travaux de 2023 sont destinés à prévenir justement ces dégradations.

H. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2023 DU BUDGET AERODROME

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

1. La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement concernent :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	46 038,55	100 500,00	54 461,45	118,30%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 505,00	7 505,00	0,00	0,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	150 000,00	160 000,00	10 000,00	6,67%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00	0,00	-1 000,00	-100,00%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT Réelles	205 743,55	269 205,00	63 461,45	30,84%
	Somme :	205 743,55	269 205,00	63 461,45	30,84%

- ⇒ Le résultat de fonctionnement reporté de 100,5 k€ constitué à partir des résultats provisoires 2022.
- ⇒ La dotation de l'État suite à la prise en charge par l'ARC de l'aérodrome : 7,5 k€,
- ⇒ Les locations et les charges titrées aux associations et usagers utilisateurs de cet équipement ainsi qu' à la brigade aéroterrestre de la douane qui loue des locaux modulaires dans l'attente d'une implantation pérenne qui nécessitera environ un délai de 2 ans d'études et de construction : 160 k€ (150K€ en 2022),
- ⇒ Et il n'est pas prévu de participation du budget principal en fonctionnement en 2023 (contre 1 K€ en 2022).

Ces recettes permettent de financer les dépenses suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	133 743,55	187 705,00	53 961,45	40,35%
022	DEPENSES IMPREVUES	8 000,00	14 000,00	6 000,00	75,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	1 500,00	-500,00	-25,00%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Réelles	143 743,55	203 205,00	59 461,45	41,37%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	62 000,00	66 000,00	4 000,00	6,45%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	62 000,00	66 000,00	4 000,00	6,45%
	Somme :	205 743,55	269 205,00	63 461,45	30,84%

- ⇒ 187,71 k€ de charges à caractère général, soit une augmentation de 53,96 k€ (+40,35%) par rapport à 2022. Cette augmentation permettra, notamment, de couvrir les éventuelles évolutions liées à l'énergie.
- ⇒ 14 k€ de dépenses imprévues.
- ⇒ 1,5 k€ de provision pour titres annulés sur exercices antérieurs.
- ⇒ 66 k€ d'amortissements, soit une augmentation de 4k€ par rapport à 2022,

L'épargne prévisionnelle s'établit comme suit :

	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023
Recettes réelles de fonctionnement hors reprise de résultat (1)	159 705	168 705
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	143 744	203 205
Epargne brute (3)=(1)-(2)	15 961	-34 500
Remboursement en capital (4)		
Epargne nette (3)-(4)	15 961	-34 500

Compte tenu des dépenses et recettes de fonctionnement prévues en 2023 l'épargne brute 2023 s'établirait à - 34 k€ (contre 16 k€ en 2022). Il n'y a pas d'emprunt en cours. L'épargne nette est donc égale à l'épargne brute.

2. La section d'investissement

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	706 730,34	705 500,00	-1 230,34	-0,17%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	100,00	0,00	-100,00	-100,00%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	706 830,34	705 500,00	-1 330,34	-0,19%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	62 000,00	66 000,00	4 000,00	6,45%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	62 000,00	66 000,00	4 000,00	6,45%
	Somme :	768 830,34	771 500,00	2 669,66	0,35%

En ce qui concerne la section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté (705,5 k€) estimé de l'exercice 2022 et les opérations d'ordre (66k€) permettront de financer les dépenses suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
020	DEPENSES IMPREVUES	55 000,00	50 000,00	-5 000,00	-9,09%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	110 730,34	40 000,00	-70 730,34	-63,88%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	603 100,00	681 500,00	78 400,00	13,00%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	768 830,34	771 500,00	2 669,66	0,35%
	Somme :	768 830,34	771 500,00	2 669,66	0,35%

⇒ 50 k€ de dépenses imprévues,

- ⇒ 40 k€ de frais d'études concernant les pompes d'avitaillement,
- ⇒ 626 k€ pour divers travaux d'aménagement à préciser en cours d'année
- ⇒ Il reste une enveloppe de 55,5 k€ de disponible, qui pourrait être utilisée pour d'éventuels travaux en cours d'année.

3. Plan pluriannuel d'investissement

Il est à noter qu'une étude est en cours concernant les nouvelles pompes d'avitaillement pour le carburant 100LL. Au vu des quantités estimées en découlera la nature des travaux à effectuer. Il s'agit du principal projet jusqu'en 2026.

I. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2023 DU BUDGET DECHETS

Par délibération du 2 octobre 2020, l'ARC a décidé ce qui suit :

- ⇒ d'instituer et de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire à compter du 1er janvier 2021 ;
- ⇒ d'instituer un plafonnement des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation passibles de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- ⇒ de fixer le seuil de plafonnement à appliquer à 2,5 fois la valeur locative moyenne intercommunale.

BILAN 2022 :

- ⇒ Étude d'orientation pour la mise en place de la redevance spéciale (2023) ;
- ⇒ Appels à Manifestation d'Intérêts CITEO, corbeilles de rue double flux ;
- ⇒ Zéro plastique à Compiègne ;
- ⇒ Actions tri et prévention des déchets : promotion et information constante du compostage, actions de prévention et d'information au tri des déchets dans les écoles, auprès des bailleurs, élus....visant à réduire les ordures ménagères et à influencer le tri et la réduction des déchets à la source.

PROJETS 2023 :

- ⇒ Nouveau règlements de collecte ;
- ⇒ Mise en place de la Redevance Spéciale ;
- ⇒ AMI ADEME tri hors foyers porté sur les équipements sportifs (gymnase, piscines, golfs...), les lieux culturels (cinémas, salles de concert, théâtres...) et dans les gares ;
- ⇒ Projet IDEES (Intégration des Dimensions Environnementales, Économiques et Sociales dans une logique d'économie circulaire) en partenariat avec l'UTC déposé dans le cadre de l'APR « Économie Circulaire et Nouveaux Modèles de Développement » de la Région Hauts-de-France, et dont l'UTC a été retenu

L'objectif de ce projet est de développer un outil d'aide à la décision intégrant l'évaluation environnementale de l'ensemble de la filière, une comparaison économique et sociale au contexte des scénarios de gestion des biodéchets. Cet outil bénéficierait à l'ensemble des parties prenantes du processus. Il leur permettrait de quantifier l'impact global des différents

scénarios envisagés (développement du compostage individuel, partagé, collecte des biodéchets sur tout ou partie du territoire, etc...) ;

- ⇒ Suivi du marché de collecte harmonisé des ordures ménagères et assimilés
- ⇒ Continuité de l'extension de la Recyclerie de l'Agglomération du Compiégnois
- ⇒ Changement de conteneurs à verre vétustes et du système de préhension (2022-2023).
- ⇒ Continuer l'amélioration de la collecte des emballages recyclables (tri et prévention des déchets) ;
- ⇒ Projet de développement des éco organismes (DEEE, Mégo...)
- ⇒ Réflexion du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Par délibération en date du 31 mars 2022, l'ARC a décidé de fixer le taux de la TEOM à 8,5% pour 2022. Le Budget 2023 proposé ci-dessous se base sur un maintien de ce taux.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

1. La section de fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 016 626,89	1 306 034,36	289 407,47	28,47%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	100 000,00	0,00	-100 000,00	-100,00%
73	IMPOTS ET TAXES	9 742 530,00	10 531 675,00	789 145,00	8,10%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	44 236,00	60 300,00	16 064,00	36,31%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	9 000,00	9 000,00	#DIV/0!
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,84	0,00	-0,84	-100,00%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT Réelles	10 903 393,73	11 907 009,36	1 003 615,63	9,20%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 092,00	0,00	-2 092,00	-100,00%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	2 092,00	0,00	-2 092,00	-100,00%
	Somme :	10 905 485,73	11 907 009,36	1 001 523,63	9,18%

Le résultat de fonctionnement reporté estimé (1,31 M€), la TEOM estimée à 10,53 M€ compte tenu de la revalorisation des bases fiscales de 7,1%, les amortissements des subventions (60,3 k€), et les refacturations de bacs et composteurs (9 k€) permettront de financer les dépenses de fonctionnement suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 351 821,00	10 093 685,94	741 864,94	7,93%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	295 000,00	293 000,00	-2 000,00	-0,68%
022	DEPENSES IMPREVUES	414 623,09	770 000,00	355 376,91	85,71%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	106 543,00	100 533,30	-6 009,70	-5,64%
66	CHARGES FINANCIERES	789,48	179,51	-609,97	-77,26%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 101,00	27 800,00	2 699,00	10,75%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	112 392,82	14 937,61	-97 455,21	-86,71%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Réelles	10 306 270,39	11 300 136,36	993 865,97	9,64%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	483 178,35	480 156,58	-3 021,77	-0,63%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	116 036,99	126 716,42	10 679,43	9,20%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	599 215,34	606 873,00	7 657,66	1,28%
	Somme :	10 905 485,73	11 907 009,36	1 001 523,63	9,18%

⇒ 10 M€ de charges à caractère général, soit une augmentation de 7,93% par rapport aux Crédits ouverts 2022. Ce poste concerne à plus de 88% les contrats de prestations de service dont vous trouverez ci-dessous les évolutions par rapport au réalisé prévisionnel 2022 :

Libellés	Réalisé 2021	Crédits ouverts 2022 (a)	Réalisé 2022 (b) Au jour de l'extraction hors engagements	Propositions 2023 (c)	Variations Propositions 2023 - Crédits ouverts 2022 (c)-(a)	Variations Propositions 2023 - Crédits ouverts 2022 (en %)	Variations Propositions 2023 - Réalisé 2022 (c)-(b)
Accès déchetterie	2 087 725,62	2 559 000,00	2 548 448,88	2 691 000,00	132 000,00	5,16%	142 551,12
Recyclerie	15 040,00	19 500,00	20 560,00	22 000,00	2 500,00	12,82%	1 440,00
Distribution sacs aux pap Compiègne	61 478,84	85 260,00	78 150,80	120 000,00	34 740,00	40,75%	41 849,20
Verre ARC	107 256,78	120 000,00	107 738,18	117 100,00	-2 900,00	-2,42%	9 361,82
Entretien des espaces verts	1 476,00	1 968,00	1 968,00	2 000,00	32,00	1,63%	32,00
Collecte Compiègne	3 246 368,40	3 595 000,00	3 589 455,12	3 897 000,00	302 000,00	8,40%	307 544,88
Traitement refus caisson quai		850,00	494,40	850,00	0,00	0,00%	355,60
Retrait conteneur verre semi enterré	2 586,24	16 500,00	5 940,00	7 200,00	-9 300,00	-56,36%	1 260,00
Traitement OM Part fixe		631 000,00	631 494,86	631 000,00	0,00	0,00%	-494,86
Traitement OM part variable	2 440 446,09	1 355 000,00	1 139 591,77	960 000,00	-395 000,00	-29,15%	-179 591,77
SMDO traitement déchets verts	112 829,65	129 300,00	127 602,17	128 000,00	-1 300,00	-1,01%	397,83
SMDO Traitement OE ARC	85 897,55	97 300,00	97 441,34	119 000,00	21 700,00	22,30%	21 558,66
Traitement OM CCBA	360 763,30				0,00		
Enveloppe de sécurité pour les évolutions d'indice				215 578,94	215 578,94		
Somme :	8 521 868,47	8 610 678,00	8 348 885,52	8 910 728,94	300 050,94	3,48%	561 843,42

- ⇒ 293 k€ de charges de personnel contre 295 k€ en 2022, soit - 2 k€. Le poste reste stable.
- ⇒ 770 k€ de dépenses imprévues
- ⇒ 101 k€ de charges de gestion courantes qui concernent la subvention pour l'association de la recyclerie (50,54k€), les indemnités aux communes pour la distribution de sacs (47,35 k€) et l'admission en non valeur des créances (2,5 k€)
- ⇒ 27,8 k€ de charges exceptionnelles, soit 2,7 k€ de plus qu'en 2022 pour les titres annulés sur exercices antérieurs et les objets promotionnels (remise de prix à l'occasion de manifestations)
- ⇒ 15 k€ de provision pour risque d'impayé
- ⇒ 127 K€ d'amortissements contre 116 k€ en 2022, soit +9,2%

L'épargne prévisionnelle s'établit comme suit :

	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023
Recettes réelles de fonctionnement hors reprise de résultat (1)	9 886 767	10 600 975
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	10 306 270	11 300 136
Epargne brute (3)=(1)-(2)	-419 504	-699 161
Remboursement en capital (4)	18 880	19 477
Epargne nette (3)-(4)	-438 384	-718 638

Compte tenu des dépenses et recettes de fonctionnement prévues en 2023 l'épargne brute 2023 s'établirait à - 699 k€ (contre - 419 k€ en 2022). Cette épargne prévisionnelle négative est à relativiser dans la mesure où le budget intègre 770 000 € de dépenses imprévues qui ne seront certainement pas réalisées.

2. La section d'investissement

Les recettes d'investissement concernent:

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	336 394,70	0,00	-336 394,70	-100,00%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	150 208,00	460 671,16	310 463,16	206,69%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	432 020,00	289 332,76	-142 687,24	-33,03%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	918 622,70	750 003,92	-168 618,78	-18,36%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	483 178,35	480 156,58	-3 021,77	-0,63%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	116 036,99	126 719,42	10 682,43	9,21%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	599 215,34	606 876,00	7 660,66	1,28%
	Somme :	1 517 838,04	1 356 879,92	-160 958,12	-10,60%

- ⇒ 135 k€ de FCTVA
- ⇒ 326 k€ d'excédents de fonctionnement capitalisés
- ⇒ 289 k€ de solde de subvention pour l'extension de la recyclerie
- ⇒ 480 k€ de virement de la section fonctionnement
- ⇒ 126,72 k€ d'amortissements

Ces recettes permettront de financer les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	245 061,36	245 061,36	#DIV/0!
020	DEPENSES IMPREVUES	35 571,00	70 000,00	34 429,00	96,79%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	18 880,18	19 476,76	596,58	3,16%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 737,60	6 501,80	-45 235,80	-87,43%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	95 800,00	95 800,00	0,00	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 313 757,26	920 040,00	-393 717,26	-29,97%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	1 515 746,04	1 356 879,92	-158 866,12	-10,48%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 092,00	0,00	-2 092,00	-100,00%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	2 092,00	0,00	-2 092,00	-100,00%
	Somme :	1 517 838,04	1 356 879,92	-160 958,12	-10,60%

- ⇒ 245 k€ de solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- ⇒ 70 k€ de dépenses imprévues, contre 36 k€ en 2022
- ⇒ Le remboursement de la dette pour 19,48k€
- ⇒ 95,8k€ de participation bailleurs
- ⇒ 926 k€ d'immobilisations corporelles (chapitres 20 et 21) dont 40,61 K€ de restes à réaliser qui se décomposent comme suit :

- 34,5 k€ de travaux pour la fin l'extension de la recyclerie
- 237 k€ de conteneurs à verre aériens pour tout le territoire
- 258 k€ de corbeilles de rue AMI ADEME
- 48 k€ pour le montage du projet « Tchao Mégo »
- 105 k€ de bacs jaunes
- 48 k€ de composteurs pour les biodéchets habitants et professionnels
- 80 k€ de travaux pour le local déchets de Choisy,
- 17 k€ de bacs gris
- 90 k€ de mini benne
- 6k€ pour le projet de panneaux compostage en pied d'immeuble auprès des bailleurs et compostage partagés dans les parcs ou autres sites (en fonction des sollicitations)
- 2,5 k€ Divers

3. Plan pluriannuel d'investissement

Le PPI du budget mis à jour pour 2024 à 2026 se décompose comme suit :

Programme d'investissement	2024		2025		2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Travaux	14 000	0	14 000	0	14 000	0
2135_Installation gle agencement des constructions	10 000		10 000		10 000	
2128_Clôture Parcelle local Choisy	4 000		4 000		4 000	
Subventions d'équipements	30 000	0	30 000	0	30 000	0
Autres demandes	30 000		30 000		30 000	
Achats de matériels	483 000	0	483 000	0	483 000	0
2188_bacs JAUNES (Cuves et couvercles)	85 000		85 000		85 000	
2188_bacs JAUNES, CUVE GRISE et COUVERCLES JAUNES	15 000		15 000		15 000	
2188_bacs OM	20 000		20 000		20 000	
2148_Composteurs	70 000		70 000		70 000	
2148_Lombricomposteurs	3 000		3 000		3 000	
2152_Panneaux compostage pieds d'immeuble et/ou partagés	6 000		6 000		6 000	
21578_Amélioration performance du verre	35 000		35 000		35 000	
21578_REP MEGO	48 000		48 000		48 000	
2158_conteneurs à verre	201 000		201 000		201 000	
Autres (à préciser)	2 000	0	1 000	0	1 000	0
2183_DSI	1 000		0		0	
2184-mobilier	500		500		500	
2051_DSI Licences	500		500		500	
Total	529 000	0	528 000	0	528 000	0

A noter qu'une réflexion est cours sur la mise en place, sur les années futures, d'une redevance spéciale qui permettrait de dégager des recettes supplémentaires et financer d'autres investissements.

J. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2023 DU BUDGET CHAMP DOLANT

Il vous est proposé un projet de budget quasi équivalent à celui de 2022. Les seuls mouvements comptables concernant ce budget concernent les écritures de gestion des stocks et de remboursement de la dette.

Il s'équilibre comme suit :

1. La section de fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT Réelles	0,00	0,00	0,00	0,00%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	111 033,92	113 400,55	2 366,63	2,13%
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT	2 464,27	2 366,63	-97,64	-3,96%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	113 498,19	115 767,18	2 268,99	2,00%
	Somme :	113 498,19	115 767,18	2 268,99	2,00%

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
66	CHARGES FINANCIERES	2 464,27	2 366,63	-97,64	-3,96%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Réelles	2 464,27	2 366,63	-97,64	-3,96%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	108 569,65	111 033,92	2 464,27	2,27%
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT	2 464,27	2 366,63	-97,64	-3,96%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	111 033,92	113 400,55	2 366,63	2,13%
	Somme :	113 498,19	115 767,18	2 268,99	2,00%

2. La section d'investissement

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	5 305,07	5 304,67	-0,40	-0,01%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	5 305,07	5 304,67	-0,40	-0,01%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	108 569,65	111 033,92	2 464,27	2,27%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	108 569,65	111 033,92	2 464,27	2,27%
	Somme :	113 874,72	116 338,59	2 463,87	2,16%

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 840,80	2 938,04	97,24	3,42%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	2 840,80	2 938,04	97,24	3,42%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	111 033,92	113 400,55	2 366,63	2,13%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	111 033,92	113 400,55	2 366,63	2,13%
	Somme :	113 874,72	116 338,59	2 463,87	2,16%

III. AUDIT DE LA DETTE

L'ensemble des données ci-après sont issues du site Finance Active.

A. SYNTHÈSE DE LA DETTE AU 31/12/2022

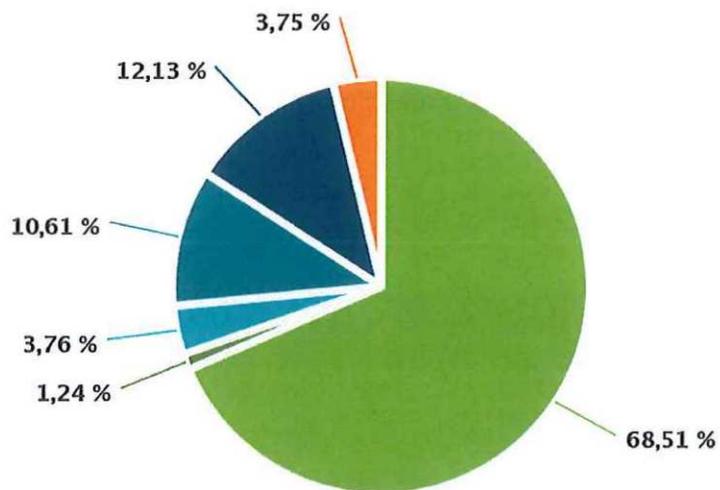
Budget	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Répartition budgétaire de la dette
Aire des Gens du Voyage	730 939,29	2,56%	5 ans et 10 mois	3 ans	2	1,29%
Service de l'Eau	1 829 822,78	3,21%	8 ans	4 ans et 7 mois	23	3,24%
Aménagement	10 474 983,22	3,31%	11 ans	6 ans	12	18,54%
Déchets	19 476,76	3,16%	3 mois	3 mois	1	0,03%
Principal	28 495 160,34	3,04%	13 ans et 3 mois	6 ans et 10 mois	26	50,42%
Assainissement	12 582 178,04	3,14%	15 ans et 8 mois	8 ans et 4 mois	35	22,26%
Résidence Personnes Agées	1 821 418,96	1,37%	23 ans	12 ans et 2 mois	1	3,22%
Transport	486 979,29	2,99%	2 ans et 7 mois	1 an et 5 mois	1	0,86%
Champ Dolant	71 479,74	3,42%	17 ans et 10 mois	9 ans et 11 mois	1	0,13%
Dettes consolidées au 31/12/2022	56 512 438,42	3,06%	13 ans et 4 mois	7 ans	102	100,00%

Durée de vie moyenne : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), soit la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

Durée de vie résiduelle : (exprimée en années) est la durée restante avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

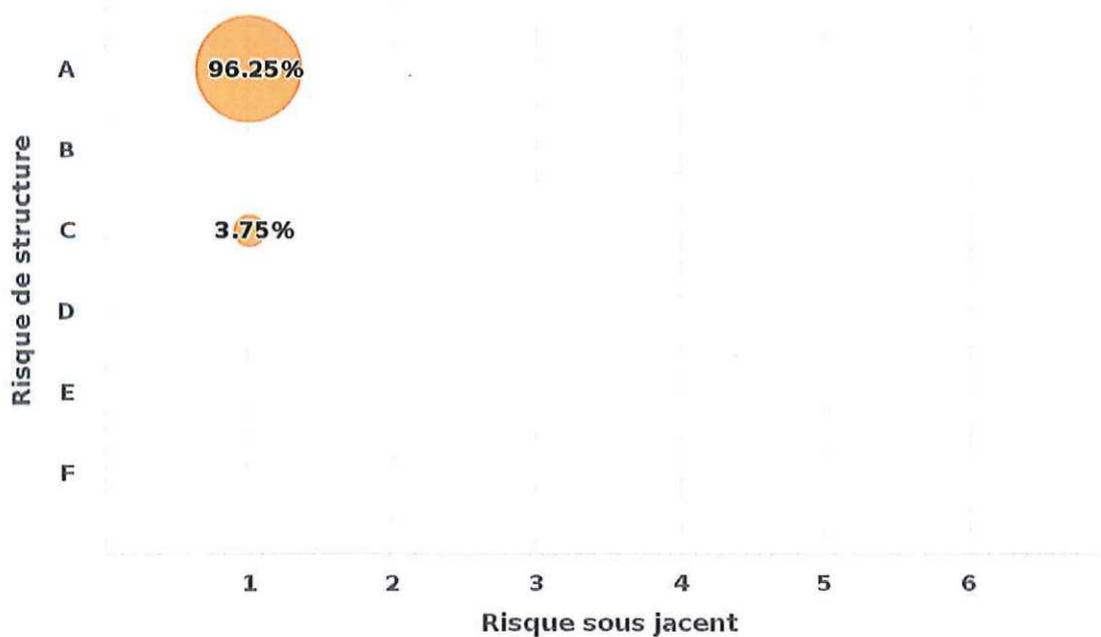
B. DETTE PAR TYPE DE RISQUE

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	38 716 334,11	68,51%	3,12%
Fixe à phase	699 999,94	1,24%	0,62%
Variable couvert	2 123 571,00	3,76%	4,28%
Variable	5 997 978,46	10,61%	2,92%
Livret A	6 856 781,11	12,13%	2,21%
Annulable	2 117 773,80	3,75%	4,65%
Ensemble des risques	56 512 438,42	100,00%	3,06%



- Fixe
- Livret A
- Fixe à phase
- Annulable
- Variable couvert
- Variable

C. DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE

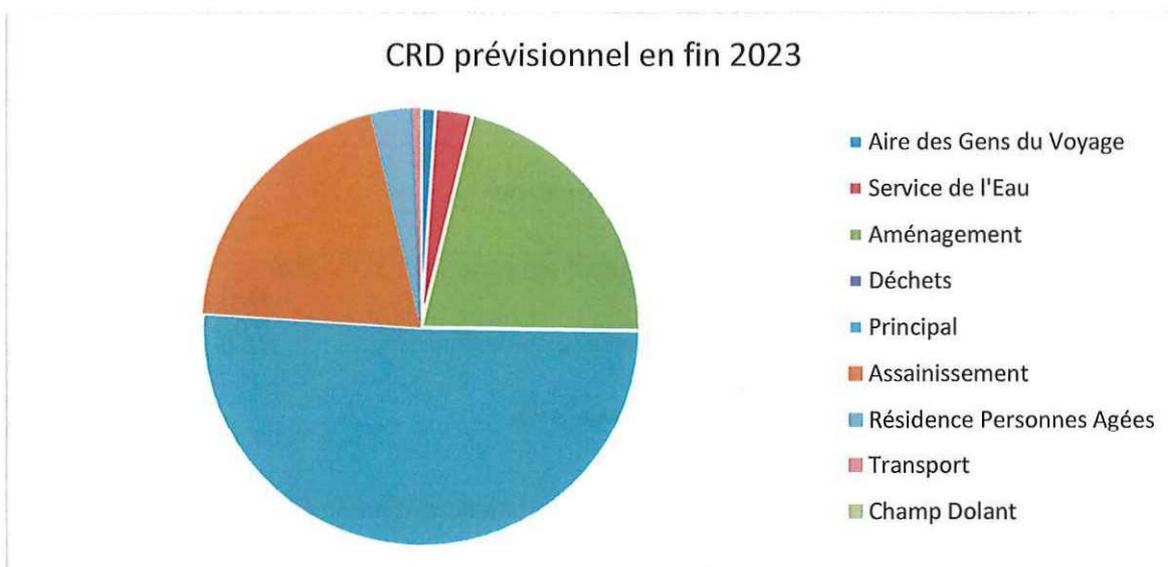


La dette est positionnée sur le risque le moins élevé, au regard de la charte dite « la charte de Gissler ».

Les 3,75% de l'encours de la dette correspondent au taux fixe annulable.

D. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2022-2023)

Budget	Capital restant dû (CRD) en début 2022	Remboursement en capital 2022	Nouvel emprunt 2022	Capital restant dû (CRD) en début 2023	Remboursement en capital 2023	Besoin d'emprunt prévisionnel	CRD prévisionnel en fin 2023	Evolution du CRD 2022 (début-fin de période)	Evolution du CRD 2023 (début-fin de période)
Aire des Gens du Voyage	856 408,96	125 469,67		730 939,29	125 469,67		605 469,62	-125 469,67	-125 469,67
Service de l'Eau	2 072 106,81	242 283,90		1 829 822,91	250 170,99		1 579 651,92	-242 283,90	-250 170,99
Aménagement	10 124 499,87	1 449 516,65	1 800 000,00	10 474 983,22	1 366 442,87	3 076 249,27	12 184 789,62	350 483,35	1 709 806,40
Déchets	38 356,94	18 880,18		19 476,76	19 476,76		0,00	-18 880,18	-19 476,76
Principal	31 358 672,51	2 863 512,30		28 495 160,21	2 892 911,86	3 343 358,09	28 945 606,44	-2 863 512,30	450 446,23
Assainissement	13 771 221,75	1 189 043,71		12 582 178,04	1 081 527,59		11 500 650,45	-1 189 043,71	-1 081 527,59
Résidence Personnes Agées	1 898 603,73	77 184,77		1 821 418,96	72 862,29		1 748 556,67	-77 184,77	-72 862,29
Transport	664 062,61	177 083,32		486 979,29	177 083,32		309 895,97	-177 083,32	-177 083,32
Champ Dolant	74 320,54	2 840,80		71 479,74	2 938,04		68 541,70	-2 840,80	-2 938,04
Dette consolidée au 31/12/2023	60 858 253,72	6 145 815,30	1 800 000,00	56 512 438,42	5 988 883,39	6 419 607,36	56 943 162,39	-4 345 815,30	430 723,97



A fin 2023, l'endettement prévisionnel est estimé à 56,94 M€. Nous observerions une amélioration de l'endettement global de la collectivité de 431 K€.

CONCLUSIONS

Depuis sa création, l'Agglomération de la Région de Compiègne s'inscrit dans une gestion dynamique, rigoureuse et volontariste, porteuse de nombreux projets au service de ses administrés et pour le développement harmonieux de son territoire.

Les orientations budgétaires 2023 confirment cette tendance et poursuivent les actions entreprises dans le cadre du Plan pluriannuel d'Investissements ambitieux élaboré en 2022 pour un territoire toujours plus attractif dans lequel chaque commune et chaque administré y trouve son compte.

Dans cette perspective, l'ARC veille tout particulièrement à préserver une bonne santé financière lui permettant de réaliser ses projets. Ainsi les orientations budgétaires 2023 s'inscrivent dans la continuité d'une bonne gestion s'articulant autour des axes suivants :

- Maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement pour dégager des marges manœuvres qui permettront de dégager une part importante d'autofinancement.
- Optimiser les recettes de fonctionnement
- Dégager une épargne brute substantielle
- Une stabilité de la pression fiscale avec un gel des taux compte tenu de la revalorisation des bases locatives de 7,1%
- Mettre en œuvre un haut niveau d'investissements
- Limiter le recours à l'emprunt pour préserver un endettement modéré
- Poursuivre le développement de l'attractivité du territoire
- Offrir un service public de qualité aux administrés.

Ces orientations seront déclinées en détail dans le projet de budget primitif 2023 qui sera soumis au Conseil Communautaire d'avril prochain.

Annexe 1: Tableau des effectifs au 31/12/2022 du budget principal

Étiquettes de lignes	Nombre de MATRICULE
Filière administrative	92
Categorie A	28
Administrateur	1
Attaché	12
Attaché HCl	2
Attaché Pal	8
D.G. 80 à 150 mille hab.	1
D.G.A.40 a 150 mille hab	2
Directeur ter	2
Categorie B	21
Rédacteur	9
Rédacteur Pal 1Cl	9
Rédacteur Pal 2Cl	3
Categorie C	43
Adjt adm	11
Adjt adm Pal 1Cl	22
Adjt adm Pal 2Cl	10
Filière animation	3
Categorie C	3
Adjt ter anim Pal 2Cl	1
Adjt ter animation	2
Filière Sécurité (Police Municipale)	2
Categorie B	2
Chef service PM	2
Filière Sociale	4
Categorie A	4
Conseiller soc-ed	1
Educateur Jeunes Enfants	3
Filière technique	63
Categorie A	19
Ingénieur	8
Ingénieur en chef	1
Ingénieur en chef HCl	2
Ingénieur Pal	8
Categorie B	15
Technicien	10
Technicien Pal 1Cl	3
Technicien Pal 2Cl	2
Categorie C	29
Adjt tech	13
Adjt tech Pal 1Cl	1
Adjt tech Pal 2Cl	11
Agent maitrise	4
Sans filière	8
Sans categorie	8
Apprentis	6
CAE / CUI	2
Total général	172

Accusé de réception en préfecture
060-200067965-20230302-02CA02032023-DE
Date de télétransmission : 06/03/2023
Date de réception préfecture : 06/03/2023

Débat d'orientations budgétaires 2023
du budget principal et des budgets
annexes
(Aménagement, Transports, Déchets,
Tourisme, RPA, HDP, GDV, Aéroport,
Champ d'olant)



www.agglo-compiegne.fr

Commission Finances du 10/02/2023



SOMMAIRE

- Budget Principal
- Budget Aménagement
- Budget Transport
- Budget déchets
- Budget Tourisme
- Budget RPA
- Budget HDP
- Budget GDV
- Budget Aéroport
- Budget Champ Dolant
- AUDIT DE LA DETTE (Budget principal et Budgets annexes)



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Section Fonctionnement (crédits ouverts)

CHARGES (DEPENSES)						PRODUITS (RECETTES)							
Chap.	Fonctions	2019	2020	2021	2022	2023	Chap.	Fonctions	2019	2020	2021	2022	2023
011	Charges à caractère général	8 936 825	9 467 578	9 694 585	9 500 477	9 914 409	70	Produits des services du domaine	2 458 857	2 898 471	3 079 839	3 100 530	3 160 126
012	Charges de personnel	8 411 161	8 594 777	8 910 613	9 420 903	10 060 543	73	Impôts et taxes	37 835 418	38 016 654	22 117 032	18 354 019	39 428 679
022	Dépenses imprévues	675 174	1 950	15 359	300 000	300 000	74	Dotations et participations	9 712 293	9 649 672	24 741 809	11 120 877	11 675 240
65	Charges de gestion courante	4 870 267	5 681 593	5 626 631	5 675 372	5 637 963	75	Autres produits de gestion courante	270 000	280 000	338 395	647 000	677 000
66	Charges financières	1 217 878	1 036 654	1 013 236	862 329	876 000	76	Produits financiers					
67	Charges exceptionnelles	2 628 454	3 280 685	1 642 017	2 318 997	2 429 289	77	Produits exceptionnels	52 000	500			
68	Dotations aux provisions	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	78	Reprises aux provisions					
014	Atténuations de produits	22 378 047	21 848 303	21 811 823	21 677 685	21 764 567	013	Atténuations de charges	176 000	30 000	10 000		
	CHARGES REELLES DE L'EXERCICE	49 187 515	49 984 922	49 786 335	49 825 762	51 062 877		PRODUITS REELS DE L'EXERCICE	50 506 577	50 873 297	50 350 078	53 422 416	55 241 045
042	Opérations d'ordre	4 429 969	4 380 509	4 799 572	5 637 424	5 005 610	042	Opérations d'ordre	658 397	673 432	6 92 537	390 426	453 748
	TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE	53 597 483	54 545 432	53 585 907	55 453 186	56 068 487		TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE	51 174 944	51 546 729	51 382 615	53 812 842	55 594 793
002	Résultat antérieur reporté						002	Résultat antérieur reporté	7 580 742	9 731 408	10 856 786	6 945 878	10 864 081
	TOTAL DES CHARGES	53 597 483	54 545 432	53 585 907	55 453 186	56 068 487		TOTAL DES PRODUITS	58 755 706	61 280 136	61 889 415	60 758 720	66 458 876
023	Résultat cumulé (excédent)	5 157 223	8 734 705	8 303 512	5 305 533	10 190 389	023	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-	-	-
	TOTAL DE LA SECTION	58 754 706	61 280 136	61 889 415	60 758 720	66 258 876		TOTAL DE LA SECTION	58 754 706	61 280 136	61 889 415	60 758 720	66 258 876

Rappel : Les chiffres en rouge sont provisoires et dépendent des comptes administratifs 2022



Hypothèses des recettes de fonctionnement

- Résultat de clôture prévisionnel 2022 établi au 25/01/2023
- Maintien du taux de TFPB de 1 % (instauré en 2022)
- Maintien de la majoration spéciale du taux de CFE (instauré en 2022)
- Actualisation forfaitaire des bases d'imposition de TFB, TFNB et de CFE à 7,10% en 2023
- Prise en compte de l'inflation prévisionnelle 2023 à hauteur de 4,3% pour les autres recettes fiscales (TASCOM, IFER)
- Fraction de TVA impactée par la compensation de la suppression de la CVAE. Au vu des éléments connus à ce jour, cette compensation a été évaluée sur la moyenne des 3 dernières années de la CVAE perçue. Pour 2023 il pourrait cependant y avoir un effet croissance compte tenu de la dynamique TVA, lequel sera attribué, pour les communes et les EPCI, en fonction de l'attractivité du territoire dont les éléments de mesure ne sont pas encore connus.

1 – Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

L'excédent en fonctionnement de 2022 reporté (Montant prévisionnel)

Le montant prévisionnel de l'excédent reporté s'élève à 10,66 M€ en 2022 contre 6,95 M€ en 2021 : cette évolution s'explique par un résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 en progression et un besoin financement des investissements en diminution lié à un résultat d'investissement excédentaire en 2022 et une augmentation des recettes d'investissement reportée. Ces éléments seront abordés dans le détail dans le rapport des comptes administratifs 2022.

Les opérations d'ordre : 453,75 k€. Il s'agit des amortissements des subventions

Les produits de services : 3,36 M€. Il s'agit des refacturations des différentes mutualisations, services partagés, et la refacturation des frais de personnel.

Les impôts et taxes + Dotation, subventions et participations (voir les deux slides suivantes)

2- Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon

suivante :

Une augmentation globale de +1 237K€ des dépenses réelles de fonctionnement par rapport aux crédits ouverts 2022 qui s'explique essentiellement par :

Les charges à caractère général : +414 K€

Les charges à caractère général évoluent globalement de 4,36 % dans un contexte inflationniste avec notamment une augmentation du coût des matières et des fluides. L'objectif est de maintenir l'évolution de ces dépenses en tenant compte de l'inflation incompressible.

Les charges de personnel : + 640 K€

Les flux de personnel, le glissement Vieillesse Technicité et les mesures réglementaires (en particulier effet de l'augmentation du point d'indice en année pleine) conduisent à prévoir un budget de 10,06 M€ contre 9,42 M€ pour 2022.

Dépenses imprévues : même montant qu'en 2022, soit 300 K€

Stabilité des charges exceptionnelles : + 100 K€

Ce chapitre concerne principalement les participations du budget principal aux budgets annexes, notamment aux budgets tourisme, hôtel de projet, Gens du voyage et Aménagement.

Conformément au PPI (plan pluriannuel d'investissement 2021-2026), qui a été approuvé lors du conseil d'agglomération du 24 février 2022, il est prévu pour 2023 une participation du budget principal au budget Aménagement de 1 M€.

Virement à la section d'investissement : + 4,88 M€.

Le virement prévisionnel à la section d'investissement est de 10,19 M€ en 2023 contre 5,31 M€ en 2022. Il permet de financer une partie du besoin de financement de la section d'investissement.

L'augmentation de ce virement est liée à la forte augmentation du résultat antérieur reporté prévisionnel de 2022. Ces éléments seront abordés dans le détail dans le rapport des comptes administratifs 2022.



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL -

7.1 - Impôts et taxes	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	84 711,00	84 711,00	0,00	0,00%
AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	52 602,00	0,00	-52 602,00	-100,00%
CVAE	8 833 172,00	0,00	-8 833 172,00	-100,00%
FRACTION DE TVA	13 876 957,00	23 373 666,00	9 496 709,00	68,44%
IMPOSITION FORFAITAIRE DES ENTREPRISES DE RESEAUX	500 226,00	521 736,00	21 510,00	4,30%
PRELEVÉ SUR PRODUITS DES JEUX	165 000,00	171 600,00	6 600,00	4,00%
TAXE LOCALE SUR PUBLICITE EXTERIEURE	330 000,00	343 000,00	13 000,00	3,94%
TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	12 310 802,00	12 664 593,00	353 791,00	2,87%
TAXE SUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00%
TAXE SUR SURFACES COMMERCIALES	1 600 549,00	1 669 373,00	68 824,00	4,30%
Somme :	38 354 019,00	39 428 679,00	1 074 660,00	2,80%

En **matière de fiscalité**, le projet du budget a été élaboré sur la base des hypothèses suivantes :

- Maintien du taux de TFPB de 1 % (instauré en 2022)
- Maintien de la majoration spéciale du taux de CFE (instauré en 2022)
- Actualisation forfaitaire des bases d'imposition de 7,1% pour le bâti, le non bâti et les locaux industriels
- Prise en compte de l'inflation prévisionnelle 2023 à hauteur de 4,3% pour les autres recettes fiscales et sur les bases fiscales pour les locaux professionnels et commerciaux.
- La fraction de TVA est impactée par la compensation de la suppression de la CVAE. Au vu des éléments connus à ce jour, cette compensation a été évaluée sur la moyenne des 3 dernières années de la CVAE perçue. Pour 2023 il pourrait cependant y avoir un effet croissance compte tenu de la dynamique TVA, lequel sera attribué, pour les communes et les EPCI, en fonction de l'attractivité du territoire dont les éléments de mesure ne sont pas encore connus.

A noter, que les entreprises redevables, elles, verront leur CVAE supprimée sur deux ans : une première partie en 2023 et en totalité 2024. La CVAE perçue en 2023 restera au profit de l'Etat.



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL –

<i>74 - Dotations, subventions et participations</i>	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022	Variation Proposition 2023 - Crédits ouverts 2022 (en%)
AUTRES	0,00	40 000,00	40 000,00	#DIV/0
DOTATIONS: REGULARISATION DE L'EXERCICE ECOULE	30 000,00	0,00	-30 000,00	-100,00%
DOT COMPENSATION GROUPEMENT	6 539 836,00	6 491 402,00	-48 434,00	-0,74%
DOT PEREQUATION GROUPEMENTS COMMUNE	1 335 186,00	1 375 248,00	40 062,00	3,00%
ETAT COMPENSATION CET	3 132 855,00	3 477 520,00	344 665,00	11,00%
SUBVENTIONS CYBER SECURITE FRANCE RELANCE ANSSI	50 000,00	0,00	-50 000,00	-100,00%
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	100 000,00	128 070,00	28 070,00	28,07%
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	33 000,00	8 000,00	-25 000,00	-75,76%
SUBVENTIONS RÉGION	100 000,00	155 000,00	55 000,00	55,00%
Somme :	11 320 877,00	11 675 240,00	354 363,00	3,13%



Hypothèses des dépenses de fonctionnement

- Flux de personnel, glissement Vieillesse Technicité et mesures réglementaires (en particulier effet de l'augmentation du point d'indice en année pleine) : impact de + 640 K€
- Dépenses imprévues à hauteur de 300k€
- Participation du budget principal aux budgets annexes à hauteur de 2,2 M€ contre 2,01 M€ en 2022, dont une participation au budget Aménagement pour 1 M€ conformément au PPI

Budget	Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Ecart 2023/2022
AERODROME	26 150,00	0,00	0,00	0,00
TOURISME	409 799,97	258 643,66	328 978,86	70 335,20
HDP	241 847,00	124 860,00	159 060,00	34 200,00
RPA	0,00	0,00	0,00	0,00
GDV	675 090,00	716 114,00	708 050,00	-8 064,00
Aménagement	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
Déchets	0,00	0,00	0,00	0,00
	1 352 886,97	2 099 617,66	2 196 088,86	96 471,20

7

Commission Finances du 10/02/2023

2- Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Une augmentation globale de +1 237K€ des dépenses réelles de fonctionnement par rapport aux crédits ouverts 2022 qui s'explique essentiellement par :

Les charges à caractère général : +414 K€

Les charges à caractère général évoluent globalement de 4,36 % dans un contexte inflationniste avec notamment une augmentation du coût des matières et des fluides. L'objectif est de maintenir l'évolution de ces dépenses en tenant compte de l'inflation incompressible.

Les charges de personnel : + 640 K€

Les flux de personnel, le glissement Vieillesse Technicité et les mesures réglementaires (en particulier effet de l'augmentation du point d'indice en année pleine) conduisent à prévoir un budget de 10,06 M€ contre 9,42 M€ pour 2022.

Dépenses imprévues : même montant qu'en 2022, soit 300 K€

Stabilité des charges exceptionnelles : + 100 K€

Ce chapitre concerne principalement les participations du budget principal aux budgets annexes, notamment aux budgets tourisme, hôtel de projet, Gens du voyage et Aménagement.

Conformément au PPI (plan pluriannuel d'investissement 2021-2026), qui a été approuvé lors du conseil d'agglomération du 24 février 2022, il est prévu pour 2023 une participation du budget principal au budget Aménagement de 1 M€.

Virement à la section d'investissement : + 4,88 M€.

Le virement prévisionnel à la section d'investissement est de 10,19 M€ en 2023 contre 5,31 M€ en 2022. Il permet de financer une partie du besoin de financement de la section d'investissement.

L'augmentation de ce virement est liée à la forte augmentation du résultat antérieur reporté prévisionnel de 2022. Ces éléments seront abordés dans le détail dans le rapport des comptes administratifs 2022.



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Section Investissement (crédits ouverts)

		ACTIF (DEPENSES)					PASSIF (RECETTES)						
Chap.	Intitulés	2019	2020	2021	2022	2023	Chap.	Intitulés	2019	2020	2021	2022	2023
021	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-	-	-	021	Résultat cumulé (excédent)	5 157 223	6 734 705	8 303 312	5 903 533	10 190 809
10222	FCTVA						10222	FCTVA	300 000	200 000	900 000	1 517 204	1 517 204
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé						1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 320 748	1 110 194	1 218 721	5 699 388	1 119 806
13	Subventions d'investissement	129 320					13	Subventions d'investissement	1 475 968	3 569 489	5 379 489	4 763 237	3 943 503
16	Emprunts et dettes assimilées	3 420 500	2 463 116	2 716 000	2 809 512	2 892 912	16	Emprunts et dettes assimilées	2 383 376	3 804 960	8 493 572	2 275 037	1 141 818
20	Immobilisations incorporelles	1 681 700	1 740 703	1 532 818	2 079 075	3 127 331	20	Immobilisations incorporelles	297 278				
204	Subventions d'équipement versées	2 523 757	5 375 515	3 343 358	2 220 603	4 037 671	204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	2 283 028	9 385 206	6 299 728	4 699 513	7 141 276	21	Immobilisations corporelles					
21	Immobilisations en cours	2 361 474	4 993 840	7 714 923	8 936 511	4 774 190	21	Immobilisations en cours		2 148 000	1 600 000	3 706	
26	Participations et créances rattachées		83 333	43 750			26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières						27	Autres immobilisations financières					
45	Travaux effectués pour le compte de tiers	25 500	14 400		15 000	15 000	45	Travaux effectués pour le compte de tiers	90 854	14 400		15 000	13 000
020	Dépenses imprévues						020	Produits de cessions d'immobilisations	52 000	300	100 000	1 681 500	436 500
040	Quatre parts de subventions	669 387	673 812	682 537	390 426	413 748	040	Opérations d'ordre	4 429 969	4 580 509	4 799 372	5 627 424	3 003 510
041	Opérations patrimoniales			2 541 356			041	Opérations patrimoniales			2 541 356		
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	14 084 867	29 731 538	24 873 311	21 210 841	22 492 018		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	17 405 415	21 841 797	20 142 931	26 913 029	23 822 353
001	Résultat antérieur reporté	2 094 132	1 461 819	3 235 161	5 975 051	8 051 581	001	Résultat antérieur reporté	-	-	-	-	-
	Dépenses reportées de N-1	1 339 860	1 884 281	2 211 760	2 357 313	2 613 055		Recettes reportées de N-1	112 950	2 335 927	4 178 205	2 632 976	4 114 114
J068	Variation des réserves						J068	Variation des réserves					
	TOTAL DE LA SECTION	17 518 365	24 177 634	30 320 340	29 543 005	28 158 646		TOTAL DE LA SECTION	17 518 365	24 177 634	30 320 240	29 543 005	28 158 664

Rappel : Les chiffres en rouge sont provisoires et dépendent des comptes administratifs 2022

Les recettes d'investissement correspondent à :

- 10,19 M€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, contre 5,31 M€ en 2022.
- 5,01 M€ d'opération d'ordre contre 5,6 M€ en 2022 (amortissements)
- 457 K€ de produits de cessions (cession du 20 rue de l'abreuvoir, du 4 rue Clément Bayard et de la parcelle AF76 à Choisy-au-Bac)
- 2,87 M€ de dotations, fonds divers et réserves qui se décomposent comme suit :
 - 1,33 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement (autofinancement). Il s'agit de l'affectation obligatoire du résultat au besoin de financement des investissements. Ce montant est en baisse en raison de l'augmentation des reports en dépenses.
 - 1,54 M€ de FCTVA
- 6,28 M€ de subventions d'investissement estimées. À noter, un reste à réaliser de 4,33 M€
- Et 3,3 M€ d'emprunt prévisionnel, soit 450 K€ d'endettement supplémentaire et un niveau de dette prévisionnel en fin d'exercice 2023 inférieur à celui à fin 2020.

Ces recettes permettront de financer les dépenses d'investissement suivantes :

- 3,05 M€ de déficit d'investissement prévisionnel reporté de l'exercice 2022

- 2,9 M€ de remboursement de la dette
- 454 K€ d'opération d'ordre (amortissements)
- 4,62 M€ de subventions d'équipement versées
- 17,12 M€ d'opération d'investissement (chapitres 20, 21 et 23) contre 17,64 M€ en 2022 (voir slide suivante)



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Détail des principales opérations d'investissement

Opérations	DOB 2023 (y compris restes à réaliser)
PLAN VELO	2 401 575,07
BMX INTERNATIONAL	552 775,72
PARKING (dont Bâtiment Clésience rue d'Amiens)	1 017 000,00
ECOLES	1 084 995,30
TRAVAUX ECONOMIE D'ENERGIE	400 000,00
SERVICES GENERAUX	2 256 411,04
TRAVAUX POUR FIBRE OPTIQUE	647 973,88
TREME PRAIRIE	542 993,00
VIDEOPROTECTION	986 169,33
LE TIGRE	676 000,00
GRANDES ECURIES DU ROY	406 122,63
EAUX PLUVIALES	820 458,13
RESERVES FONCIERES	3 674 400,00

À noter que la ligne pour **les services généraux** comporte notamment pour la DCSI 718 K€ (acquisition de câblages, progiciels et de matériels informatiques), des études diverses pour 680 k€ (Acte théâtral, RLPI, écoles, bassin, passerelle, divers études, etc.), le schéma de gestion des eaux pluviales pour 68 k€ et bio-légumes pour 100k€.

Pour information, des réflexions sont en cours pour la mise en place d'un garage solidaire. Le montant des dépenses correspondantes à ce projet seront intégrées à la phase du budget primitif.



Hypothèses

Malgré les contraintes budgétaires, le projet du budget aménagement pour l'année 2023 traduit l'engagement de l'agglomération de la région de Compiègne à :

- Poursuivre le développement équilibré de notre territoire;
- Concrétiser des opérations à forte valeur ajoutée en matière d'emploi et de logement;
- Et limiter le recours à la dette.



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET AMENAGEMENT

	Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023
Total des opérations d'aménagement	12 526 105,00	17 715 958,50
Remboursement de la dette	1 789 982,74	1 725 864,17
Total des dépenses	14 316 087,74	19 441 822,67
Excédent reporté	1 033 089,85	178 551,81
Total recettes (ventes+Subventions+remboursements)	11 454 999,00	15 117 011,59
Produits exceptionnels	0,00	1 070 000,00
Emprunts et cautions	1 827 998,89	3 076 249,27
Total des recettes	14 316 087,74	19 441 822,67

Globalement, l'année 2023 s'orienterait vers l'achat de terrains, études, et travaux à hauteur de 17,72 M€ concernant principalement les zones de la Prairie II, Le Maubon, les Sablons et le Parc d'Aiguisy et le remboursement de la dette intérêts inclus à hauteur de 1,73 M€. Ces dépenses seront financées par des ventes à hauteur de 12,22 M€ (**β**), des subventions à hauteur de 2,9 M€, la participation au budget principal à hauteur de 1 M€ (*), l'excédent de clôture 2022 provisoire à hauteur de 178,52 K€ et le solde par emprunt à hauteur de 3,08 M€.

(β) Dont notamment:

- 5,67 M€ pour la ZAC des Sablons (COGEDIM, BDL, VINCI, EIFFAGE)
- 0,92 M€ pour la Prairie II
- 3,12 M€ pour la Zone du Parc d'Aiguisy (PLASTIC OMNIUM)
- 1,59 M€ pour le pôle développement des Hauts de Margny (RAND, AQUATEC)

(*) Conformément au PPI (plan pluriannuel d'investissement 2021-2026), qui a été approuvé lors du conseil d'agglomération du 24 février 2022



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET AMENAGEMENT

Détail des ventes et des subventions par zone

ZONES	Ventes	Subventions	Remboursements	Total
Pole de développement des hauts de Margny	1 508 000,00			1 508 000,00
ZA du Bois de Plaisance	121 830,00			121 830,00
ZH La Prairie 2	921 590,00	571 992,48		1 493 582,48
ZH Les Jardins	607 200,00	226 948,10		914 148,10
ZH Quartier de la gare		169 299,72		169 299,72
ZH Le Maubon Choisy				0,00
ZH Le Lainemont Jonquières				0,00
ZH Centre bourg St Sauveur	110 000,00			110 000,00
ZH 25ème RGA Camps des Sablons	5 672 788,00	144 480,00		5 817 268,00
ZH Champs de manœuvre				0,00
ZH Ecole d'Etat Major		727 883,29		727 883,29
Zone Parc d'Aiguisy	3 120 000,00			3 120 000,00
ANRU		1 055 000,00		1 055 000,00
Somme :	12 221 408,00	2 895 603,59	0,00	15 117 011,59

Les recettes correspondent à :

- 12,22 M€ de ventes prévisionnelles et 2,9 M€ de subventions et refacturations



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET AMENAGEMENT

Détail des principales dépenses par zone

ZONES	Acquisitions	Etudes	Travaux	Total
Pole de développement des hauts de Maronv		25 000,00	800 000,00	825 000,00
ZA de Clairoix	750 000,00	60 000,00		810 000,00
Parc technologique rive Oise		100 000,00		100 000,00
ZH La Prairie 2		109 000,00	2 131 000,00	2 240 000,00
ZH Quartier de la gare		283 000,00	150 000,00	433 000,00
ZH Le Maubon Cholsy		81 500,00	1 450 000,00	1 531 500,00
ZH Centre bourg St Sauveur			28 191,00	28 191,00
ZH 25ème RGA Camps des Sablons	20 000,00	54 500,00	1 709 000,00	1 783 500,00
Zone Parc d'Aiguisy	2 500 000,00	100 000,00	2 400 000,00	5 000 000,00
ANRU	110 000,00	170 000,00	2 680 000,00	2 960 000,00
La grande couture		150 000,00		150 000,00
Le Clos Féron 2		40 000,00		40 000,00
planchette		100 000,00		100 000,00



Commentaires :

- 1 M€ de participation du budget principal : Conformément au PPI (plan pluriannuel d'investissement 2021-2026), qui a été approuvé lors du conseil d'agglomération du 24 février 2022
- 3,08 M€ de nouvel emprunt à comparer au 1,37 M€ de remboursement du capital soit un endettement de 1,71 M€.
- A noter que le niveau de la dette sera ajusté après l'intégration du résultat de clôture de l'exercice 2022 (En cours d'évaluation).



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET TRANSPORT

➤ Bilan 2022

- Marché transports ACARY : Indexation significative d'environ 6,5% appliquée au 15 juillet 2022 concernant le Verdissement du réseau
- Marché Allo Tic : Indexation significative de plus de 12% négociée à 5,5%
- Verdissement du parc avec l'arrivée de 2 bus traditionnels et 1 bus articulé GNV
- 20 vélos à assistance électrique supplémentaires pour le service Vélo Tic

➤ Objectifs 2023

- Assurer la maîtrise budgétaire dans un contexte inflationniste
- Anticiper les évolutions de la politique de subvention du SMTCO qui seront concertées en 2023 pour une mise en application en 2024.
- Veiller au maintien et à l'amélioration de la qualité de service (garantir le respect des contrats d'exploitation, renouvellement des équipements aux points d'arrêts, ...);
- Poursuivre la démarche de verdissement des véhicules du réseau TIC par l'acquisition de nouveaux bus au GNV
- Garantir le bon fonctionnement des services VéloTIC et s'assurer de l'adéquation de l'offre aux besoins à moyen terme sur un service plébiscité.



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET TRANSPORT

Section Fonctionnement (crédits ouverts)

CHARGES (DEPENSES)						PRODUITS (RECETTES)							
Chap.	Fonctionnels	2019	2020	2021	2022	2023	Chap.	Fonctionnels	2019	2020	2021	2022	2023
011	Charges à caractère général	7 724 835	7 502 330	7 820 000	7 860 340	8 283 050	70	Pertes des services du domaine	50 000	65 000	30 000	35 000	40 000
012	Charges de personnel	379 900	411 490	412 509	451 600	440 800	71	Impôts et taxes	5 824 781	6 175 000	6 000 000	6 500 000	6 700 000
022	Dépenses imputables	300 000	-	-	100 000	100 000	74	Cotisations et participations	1 787 809	1 806 809	2 007 380	2 241 450	2 253 450
65	Charges de gestion courante	100	10	10	10	10	75	Autres produits de gestion courante	-	20 000	20 000	20 000	20 000
66	Charges financières	32 590	28 140	22 140	17 140	11 590	76	Produits financiers	-	-	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	2 271 236	2 689 036	1 951 975	3 918 112	2 737 232	77	Produits exceptionnels	1 480 861	300	300	1 300	10 300
68	Cotisations aux provisions	-	-	-	-	-	78	Répenses aux provisions	-	-	-	-	-
014	Atténuations de produits	5 000	5 000	5 000	-	-	013	Atténuations de charges	-	-	-	-	-
	CHARGES REELLES DE L'EXERCICE	10 918 661	10 726 006	10 231 634	12 348 102	11 962 692		PRODUITS REELS DE L'EXERCICE	11 338 451	8 072 109	8 027 580	8 798 750	9 093 750
042	Dépenses d'ordre	110 000	820 000	819 500	320 000	359 000	042	Dépenses d'ordre	90 220	90 210	90 220	90 200	90 200
	TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE	11 243 661	11 946 006	10 551 134	12 668 102	12 363 692		TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE	11 248 231	8 162 319	8 117 800	8 888 950	9 183 950
002	Résultat antérieur reporté	-	-	-	-	-	002	Résultat antérieur reporté	-	2 888 687	2 888 336	3 778 152	3 615 782
	TOTAL DES CHARGES	11 243 661	11 946 006	10 551 134	12 668 102	12 363 692		TOTAL DES PRODUITS	11 248 231	11 051 006	11 006 136	12 667 102	12 799 732
023	Résultat cumulé (excédent)	-	-	480 000	-	240 000	023	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-	-	-
	TOTAL DE LA SECTION	11 243 661	11 946 006	11 031 134	12 668 102	12 203 692		TOTAL DE LA SECTION	11 248 231	11 046 006	11 031 134	12 667 102	12 203 692

Rappel : Les chiffres en rouge sont provisoires et dépendent des comptes administratifs 2022

Les recettes de fonctionnement concernent :

- 3,02 M€ d'excédent prévisionnel de fonctionnement reporté de 2022 (montant à ajuster après la clôture de l'exercice 2022)
- 40 k€ de prestations facturées aux usagers, en augmentation de 5k€ par rapport 2022, soit 14,29% :
 - Transport à la demande : 30 k€ (augmentation de 5K€ par rapport à 2022)
 - Service Vélo : 10 k€
- 6,7 M€ de versement transport (VT), en augmentation de 200K€ par rapport à 2022, soit +3,08%.
- 2,3 M€ de subventions qui se décomposent de la manière suivante :
 - 1,65 M€ de contribution au fonctionnement des transports scolaires versés par le conseil régional,
 - 640 k€ de subventions du SMTCO
- 50k€ de compensation du versement mobilités versée par l'URSSAF en compensation des pertes de recettes pour les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Ce montant tient compte du niveau constaté en 2022.
- 10,3 k€ de produits exceptionnels. Cette enveloppe concerne les pénalités reçues et tient compte du niveau constaté en 2022.
- 90,2 k€ d'opération d'ordre (amortissement des subventions)

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- 8,28 M€ de charges à caractère général, soit une augmentation par rapport à 2022 de 422 k€ (+5,38%). Ce poste est constitué à plus de 98% par les contrats de prestations de services qui s'élèvent à 8,22M€ :
 - 2 150 k€ lié au développement sur le réseau Urbain, avec la desserte des communes de l'EX CCBA, intégrée au 1er septembre 2021.
 - 573,5k€ pour le service scolaire
 - 4 932 k€ pour les lignes régulières
 - 450 k€ pour le service taxis (AlloTic)
 - 111 k€ pour le service vélo (VéloTic)
 - Il a été pris en compte pour l'ensemble des contrats la nouvelle indexation pour un estimatif de + 6,5% à compter de juillet 2022
- 441 k€ de charges de personnel, soit 11 k€ de moins qu'en 2022.
- 100k€ de dépenses imprévues. Même montant qu'en 2022. Cette enveloppe pourra éventuellement nous servir si les augmentations liées à l'inflation s'avéraient être plus importantes que nos anticipations.
- 11,59 k€ de charges financières, en diminution de 32,38% (5,55k€)
- 2,73 M€ de charges exceptionnelles : réserves en prévision du financement du pôle d'échange multimodal, et sous réserve de l'évolution du versement transport.
- 240 k€ de virement à la section investissement
- 399 k€ d'amortissements, soit +24,69% (79 k€) de plus qu'en 2022



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET TRANSPORT

Section Investissement (crédits ouverts)

ACTIF (DEPENSES)						PASSIF (RECETTES)							
Chap.	Intitulés	2019	2020	2021	2022	2023	Chap.	Intitulés	2019	2020	2021	2022	2023
021	Résultat cumulé (solde)	-	-	-	-	-	021	Résultat cumulé (excédent)	-	-	480 000	-	240 000
10222	FCTVA	866 969					10222	FCTVA			3 040	5 000	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés						1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				704 000	1 376 880
11	Subventions d'investissement	1 721					11	Subventions d'investissement			4 05 400	387 000	360 000
16	Emprunts et dettes assimilées	177 100	177 100	214 350	352 000	214 600	16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles	17 500	65 000	20 780	560	86 000	20	Immobilisations incorporelles	11 699				
204	Subventions d'équipement versées						204	Subventions d'équipement versées	924 863				
21	Immobilisations corporelles	115 456	106 035	1 509 018	820 935	1 917 200	21	Immobilisations corporelles					
23	Immobilisations en cours						23	Immobilisations en cours					
26	Participations et avances rattachées						26	Participations et avances rattachées					
27	Autres immobilisations financières						27	Autres immobilisations financières					
45	Travaux effectués pour le compte de tiers						45	Travaux effectués pour le compte de tiers					
020	Dépenses imputées						024	Produits cessés de immobilisations					
	DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	1 178 747	348 135	1 778 344	1 178 495	2 267 800		RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	9 96 562	-	9 15 800	1 0 96 000	1 976 880
040	Quote part d'amortissements	90 210	90 210	90 210	90 200	90 200	040	Opérations d'ordre	3 30 000	320 000	3 15 500	320 000	399 000
041	Opérations patrimoniales						041	Opérations patrimoniales					
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	1 268 957	438 345	1 878 554	1 268 695	2 358 000		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	3 296 562	320 000	1 231 300	1 416 000	2 376 880
001	Résultat antérieur reporté						001	Résultat antérieur reporté	28 404	118 345	6 55 438	577 384	476 000
	Dépenses reportées de N-1	26 000	-	12 174	1 135 085	738 880		Recettes reportées de N-1				402 400	240 000
1068	Variation des réserves						1068	Variation des réserves					
	TOTAL DE LA SECTION	1 294 956	438 345	1 890 728	2 358 784	3 095 880		TOTAL DE LA SECTION	1 294 956	438 345	1 890 728	2 358 784	3 095 880

A noter : les dépenses reportées de 2022 pour 733 880 k€ correspondent à 2 bus GNV

Remarque : les chiffres en rouge sont provisoires et dépendent des comptes administratifs 2022

Les recettes d'investissement concernent :

- le solde d'exécution prévisionnel reporté de 2022 : 476 k€ (montant à ajuster après la clôture de l'exercice 2022)
- 1 376,88 k€ d'excédents de fonctionnement capitalisés
- les subventions : 360 k€ pour l'achat de bus contre 792,4k€ en 2022 et un reste à réaliser de 240 K€ de 2022
- 240 K€ de virement de la section de fonctionnement
- les dotations aux amortissements : 399 k€

Ces recettes permettront de financer les principales dépenses d'investissement suivantes :

- Le remboursement en capital des emprunts en cours : 177,1 k€
- Le remboursement en capital de l'avance VT : 87,5 k€. Pour mémoire, l'ARC a candidaté fin 2020 au dispositif de soutien des AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité), mis en place par l'État. Ce soutien a permis d'encaisser une avance égale à 8% du versement mobilité 2019, soit 524 636€. Cette avance sera remboursée sur une durée de 6 ans à compter de 2022.
- 84 K€ pour l'étude sur la quartier gare
- Les investissements à hauteur de 2,65 M€ et qui se décomposent de la manière suivante :

- 734 K€ de restes à réaliser concernant principalement les bus commandés en fin d'année
 - 1 080 k€ pour 3 bus GNV
 - 780 K€ de dévoiement de réseau et de travaux concernant le pôle d'échange multimodal (quartier gare) gare
 - 30 K€ de poteaux d'arrêt
 - 2,5 k€ pour les talkie-walkies des médiateurs de bus
 - 23,7 k€ pour travaux divers survenant dans l'année
 - 1k€ de matériels informatiques
- les opérations d'ordre (amortissement des subventions) : 90,2k€



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET DECHETS

➤ Bilan 2022 :

- Appels à Manifestation d'Intérêts CITEO, corbeilles de rue double flux ;
- Zéro plastique à Compiègne ;
- Actions tri et prévention des déchets

➤ Objectifs 2023 principaux :

- Nouveau règlements de collecte ;
- Etudes sur la Redevance Spéciale ;
- AMI ADEME tri hors foyers porté sur les équipements sportifs (gymnase, piscines, golfs...), les lieux culturels (cinémas, salles de concert, théâtres...) et dans les gares ;
- Projet IDEES (Intégration des Dimensions Environnementales, Économiques et Sociales dans une logique d'économie circulaire) en partenariat avec l'UTC déposé dans le cadre de l'APR « Économie Circulaire et Nouveaux Modèles de Développement » de la Région Hauts-de-France, et dont l'UTC a été retenu
- Changement de conteneurs à verre vétustes et du système de préhension (2022-2023).
- Continuer l'amélioration de la collecte des emballages recyclables (tri et prévention des déchets) ;
- Projet de développement des éco organismes (DEEE, Mégo...)

➤ Maintien du taux à 8,5% de la TEOM



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET DECHETS

Section Fonctionnement (crédits ouverts)

CHARGES (DEPENSES)						PRODUITS (RECETTES)							
Chap.	Fonction	2019	2020	2021	2022	2023	Chap.	Fonction	2019	2020	2021	2022	2023
011	Charges à caractère général	8 438 108	8 478 233	9 357 942	9 351 821	10 093 686	70	Produits des services du domaine	1 011 000	1 040 000	-	100 000	-
012	Charges de personnel	172 504	200 000	243 000	295 000	293 000	73	Impôts et taxes	6 344 956	6 630 000	10 029 373	9 742 530	10 311 675
022	Dépenses imprévues	-	-	-	414 623	770 000	74	Dotations et participations	27 000	115 641	115 641	44 236	60 300
65	Charges de gestion courante	302 913	281 249	140 146	106 543	100 533	75	Autres produits de gestion courante	-	-	-	-	-
66	Charges financières	3 838	2 441	1 429	789	140	76	Produits financiers	-	-	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	28 400	27 000	21 000	25 101	27 800	77	Produits exceptionnels	2 000	545 520	1 500	-	9 000
68	Dotations aux provisions	-	-	-	133 834	133 833	78	Régularisations provisions	-	-	41 892	1	-
014	Atténuations de produits	-	-	-	-	-	011	Atténuations de charges	-	-	-	-	-
CHARGES REELLES DE L'EXERCICE		8 945 934	8 988 942	10 038 871	10 306 278	11 300 138	PRODUITS REELS DE L'EXERCICE		7 384 956	8 331 161	10 208 225	9 888 767	10 800 975
042	Opérations d'ordre	133 050	15 7238	109 935	116 037	126 716	042	Opérations d'ordre	-	-	-	2 092	-
TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE		9 208 934	9 346 200	10 208 225	10 422 307	11 426 853	TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE		7 384 956	8 331 161	10 208 225	9 890 859	10 800 975
002	Résultat antérieur reporté	-	-	-	-	-	002	Résultat antérieur reporté	1 513 958	746 019	-	1 026 627	1 305 094
TOTAL DES CHARGES		9 208 934	9 346 200	10 208 225	10 422 307	11 426 853	TOTAL DES PRODUITS		8 898 914	9 146 200	10 208 225	10 905 486	11 907 069
023	Résultat cumulé (excédent)	-	-	-	483 338	480 157	023	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-	-	-
TOTAL DE LA SECTION		9 208 934	9 346 200	10 208 225	10 905 486	11 907 069	TOTAL DE LA SECTION		8 898 914	9 146 200	10 208 225	10 905 486	11 907 069

Rappel : Les chiffres en rouge sont provisoires et dépendent des comptes administratifs 2022

Le résultat de fonctionnement reporté (1,31 M€), la TEOM estimée à 10,53 M€ compte tenu de la revalorisation des bases fiscales de 7,1%, les amortissements des subventions (60,3 k€), et les refacturations de bacs et composteurs (9 k€) permettront de financer les dépenses de fonctionnement suivantes :

- 10 M€ de charges à caractère général, soit une augmentation de 7,93% par rapport aux Crédits ouverts 2022. Ce poste concerne à plus de 88% les contrats de prestations de service. Voir slide suivante pour l'évolution de ce poste par rapport au réalisé prévisionnel 2022
- 293 k€ de charges de personnel contre 295 k€ en 2022, soit - 2 k€. Le poste reste stable.
- 770 k€ de dépenses imprévues
- 101 k€ de charges de gestion courantes qui concernent la subvention pour l'association de la recyclerie (50,54k€), les indemnités aux communes pour la distribution de sacs (47,35 k€) et l'admission en non valeur des créances (2,5 k€)
- 27,8 k€ de charges exceptionnelles, soit 2,7 k€ de plus qu'en 2022 pour les titres annulés sur exercices antérieurs et les objets promotionnels (remise de prix à l'occasion de manifestations)
- 15 k€ de provision pour risque d'impayé

➤ 127 K€ d'amortissements contre 116 k€ en 2022, soit +9,2%



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET DECHETS

Détail des contrats de prestations

Libellés	Réalisé 2021	Crédits ouverts 2022 (a)	Réalisé 2022 (b) Au jour de l'extraction hors engagements	Propositions 2023 (c)	Variations Propositions 2023 - Crédits ouverts 2022 (c) (a)	Variations Propositions 2023 - Crédits ouverts 2022 (en %)	Variations Propositions 2023 - Réalisé 2022 (c)-(b)
Accès déchetterie	2 087 725,62	2 589 000,00	2 548 448,88	2 691 000,00	132 000,00	5,16%	142 551,12
Recyclerie	15 040,00	18 500,00	20 560,00	22 000,00	2 500,00	12,82%	1 440,00
Distribution sacs aux cap Compiègne	61 478,84	85 200,00	78 150,80	120 000,00	34 740,00	40,75%	41 849,20
Verre ARC	107 256,78	120 000,00	107 738,18	117 100,00	-2 900,00	-2,42%	9 361,82
Entretien des espaces verts	1 476,00	1 968,00	1 968,00	2 000,00	32,00	1,63%	32,00
Collecte Compiègne	3 246 368,40	3 595 000,00	3 589 456,12	3 897 000,00	302 000,00	8,40%	307 544,88
Traitement refus saison qual		850,00	494,40	850,00	0,00	0,00%	355,60
Retrait conteneur verre semi enterré	2 568,24	18 500,00	5 940,00	7 200,00	-9 300,00	-56,36%	1 260,00
Traitement OM Part fixe		631 000,00	631 494,86	631 000,00	0,00	0,00%	-494,86
Traitement OM part variable	2 440 448,09	1 355 000,00	1 139 591,77	900 000,00	-395 000,00	-29,15%	-179 591,77
SMDO traitement déchets verts	112 829,65	129 300,00	127 602,17	128 000,00	-1 300,00	-1,01%	397,83
SMDO Traitement OE ARC	85 697,55	97 300,00	97 441,34	119 000,00	21 700,00	22,30%	21 558,66
Traitement OM CCBA	360 763,30				0,00		
Enveloppe de sécurité pour les évolutions d'indice				215 578,94	215 578,94		
Somme :	8 521 668,47	8 610 678,00	8 348 885,52	8 910 728,94	300 050,94	3,48%	561 843,42



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET DECHETS

Section Investissement (crédits ouverts)

ACTIF (DEPENSES)						PASSIF (RECETTES)							
Chap.	Fonctions	2019	2020	2021	2022	2023	Chap.	Fonctions	2019	2020	2021	2022	2023
021	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-	-	-	021	Résultat cumulé (excédent)	-	-	-	483 178	480 137
10222	FCTVA						10222	FCTVA	61 046	65 734	150 000	150 208	153 000
1058	Excédents de fonctionnement capitalisés						1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					125 972
13	Subventions d'investissement						13	Subventions d'investissement			150 000	412 020	289 333
16	Emprunts et dettes assimilées	46 424	47 768	20 714	18 800	19 477	16	Emprunts et dettes assimilées		94 733	121 899		
20	Immobilisations incorporelles	1 000	32 130	70 916	34 488	205	20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées	68 000	240 000	199 800	93 800	95 800	204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	419 387	342 720	967 400	1 311 498	88 5 732	21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations en cours						22	Immobilisations en cours					
26	Participations et créances rattachées						26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières						27	Autres immobilisations financières					
45	Travaux effectués pour le compte de tiers						45	Travaux effectués pour le compte de tiers					
020	Dépenses imprévues				35 371	70 000	024	Produits cessés d'immobilisations	6 200				
	DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	538 814	662 608	1 258 800	1 408 237	1 071 209		RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	61 046	154 208	321 899	1 045 408	1 219 240
040	Quote-part des subventions				2 092		040	Opérations d'écart	138 050	157 238	109 855	116 037	126 719
041	Opérations patrimoniales						041	Opérations patrimoniales					
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	538 814	662 608	1 258 800	1 408 237	1 071 209		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	234 096	311 527	331 253	1 181 442	1 346 000
001	Résultat antérieur reporté					343 061	001	Résultat antérieur reporté	322 014	376 041	160 526	336 395	-
	Dépenses reportées de N-1	2 005	24 930	32 929	19 308	40 610		Recettes reportées de N-1	4 708	-	-	-	-
1068	Variation des réserves						1068	Variation des réserves					
	TOTAL DE LA SECTION	540 818	687 538	1 291 729	1 427 538	1 116 880		TOTAL DE LA SECTION	540 818	687 538	1 291 729	1 117 438	1 346 000

Rappel : les chiffres en rouge sont provisoires et dépendent des comptes administratifs 2022

Les recettes d'investissement concernent :

- 135 k€ de FCTVA
- 326 k€ d'excédents de fonctionnement capitalisés
- 289 k€ de solde de subvention pour l'extension de la recyclerie
- 480 k€ de virement de la section fonctionnement
- 126,72 k€ d'amortissements

Ces recettes permettront de financer les dépenses d'investissement suivantes :

- 245 k€ de solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- 70 k€ de dépenses imprévues, contre 36 k€ en 2022
- Le remboursement de la dette pour 19,48k€
- 95,8k€ de participation bailleurs
- 926 k€ d'immobilisations corporelles (chapters 20 et 21) dont 40,61 K€ de restes à réaliser qui se décomposent comme suit :
 - 34,5 k€ de travaux pour la fin l'extension de la recyclerie
 - 237 k€ de conteneurs à verre aériens pour tout le territoire
 - 258 k€ de corbeilles de rue AMI ADEME
 - 48 k€ pour le montage du projet « Tchao Mégo »
 - 105 k€ de bacs jaunes
 - 48 k€ de composteurs pour les biodéchets habitants et professionnels

- 80 k€ de travaux pour le local déchets de Choisy,
- 17 k€ de bacs gris
- 90 k€ de mini benne
- 6k€ pour le projet de panneaux compostage en pied d'immeuble auprès des bailleurs et compostage partagés dans les parcs ou autres sites (en fonction des sollicitations)
- 2,5 k€ Divers



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET TOURISME

Section Fonctionnement (crédits ouverts)

CHARGES (DEPENSES)						PRODUITS (RECETTES)							
Chap.	Intitulés	2019	2020	2021	2022	2023	Chap.	Intitulés	2019	2020	2021	2022	2023
011	Charges à caractère général	254 021	393 041	280 182	391 827	409 060	70	Produits des services du domaine					
012	Charges de personnel	259 100	330 000	330 000	309 320	357 751	73	Impôts et taxes	210 000	110 000	150 000	170 000	220 000
022	Dépenses imprévues						74	Dotations et participations	15 000	182 135	228 824	272 571	281 631
65	Charges de gestion courante	104 000	80 000	90 001	83 500	91 620	75	Autres produits de gestion courante	49 000	57 000	45 000	46 526	51 780
66	Charges financières						76	Produits financiers					
67	Charges exceptionnelles	910	910	1 000	1 000	1 000	77	Produits exceptionnels	372 514	430 442	409 800	328 491	328 979
68	Dotations aux provisions			1 293			78	Régimes de provisions					517
014	Atténuations de produits						013	Atténuations de charges					8 000
	CHARGES REELLES DE L'EXERCICE	618 031	804 553	702 475	785 648	859 421		PRODUITS REELS DE L'EXERCICE	647 514	629 347	729 624	817 688	890 929
042	Dépréciation d'ordre	31 633	27 164	29 354	34 899	40 596	042	Opérations d'ordre	2 150	2 150	2 175	2 839	9 088
	TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE	649 664	831 717	731 829	820 547	900 017		TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE	649 664	831 717	731 829	820 547	900 017
002	Résultat antérieur reporté						002	Résultat antérieur reporté					
	TOTAL DES CHARGES	649 664	831 717	731 829	820 547	900 017		TOTAL DES PRODUITS	649 664	831 717	731 829	820 547	900 017
021	Résultat cumulé (excédent)	-	-	-	-	-	023	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-	-	-
	TOTAL DE LA SECTION	649 664	831 717	731 829	820 547	900 017		TOTAL DE LA SECTION	649 664	831 717	731 829	820 547	900 017

Les recettes de fonctionnement concernent :

- La taxe de séjour : 220 K€, contre 170 K€ en 2022, soit +50k€ (29,41%), niveau constaté en 2022
- 281,65 K€ de dotations, subventions et participation :
 - 15,72 K€ pour la convention avec la CCPE
 - 259,93 K€ de subvention du projet INTERREG contre 278,86 K€ en 2022.
 - 6 K€ de subventions du département concernant l'action de promotion et de développement touristique
- 328, 98 K€ de participation du budget principal contre 258,64 K€ en 2022. La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.
- Loyers du port de plaisance : 51,78 K€ contre 38,69 K€ en 2022
- L'amortissement des subventions pour 9,09k€

Ces recettes permettent de financer les dépenses suivantes :

- 409,06 K€ de charges à caractère général : il s'agit principalement des dépenses interreg (331,31 K€)
- 357,75 K€ de charges de personnel, en hausse de 48 K€ par rapport à 2022. Cela est lié notamment au recrutement d'un chargé de mission pour le centre immersif multimédia prévu courant 2023,

- 91,61 K€ de subventions à verser
- 40,60 K€ d'amortissements, soit +5,7 K€ (+16,32%) par rapport à 2022
- 1 k€ de charges exceptionnelles. Cette enveloppe pourra être utilisée, notamment, pour les annulations de titres.



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET TOURISME

Section Investissement (crédits ouverts)

ACTIF (DEPENSES)						PASSIF (RECETTES)							
Chap.	Intitulé	2019	2020	2021	2022	2023	Chap.	Intitulé	2019	2020	2021	2022	2023
021	Résultat cumulé (résultat)	-	-	-	-	-	021	Résultat cumulé (résultat)	-	-	-	-	-
10222	FCTVA						10222	FCTVA	8 425	14 000	100 000	88 700	26 200
1068	Excédents de fonctionnement et capitaux						1068	Excédents de fonctionnement capitaux					
13	Subventions d'investissement						13	Subventions d'investissement	219 462	40 496	851 442	976 441	517 675
16	Emprunts et dettes assimilées						16	Emprunts et dettes assimilées					
40	Immobilisations incorporelles	131 200	18 500	206 463	191 054	48 583		Immobilisations incorporelles					
24	Subventions d'équipement versées	8 650	30 000	30 000				Subventions d'équipement versées					
41	Immobilisations corporelles	115 520	28 500	192 638	235 669	73 950		Immobilisations corporelles					
43	Immobilisations en cours			662 300	670 463	851 250		Immobilisations en cours					
26	Participations et créances rattachées						26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières						27	Autres immobilisations financières					
45	Travaux effectués pour le compte de tiers						45	Travaux effectués pour le compte de tiers					
020	Dépenses imputées						024	Produit des cessions d'immobilisations					
	DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	297 370	304 000	1 092 623	1 097 186	975 383		RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	227 887	47 896	1 005 442	1 065 146	543 875
040	Quatre parts des subventions	2 150	2 150	2 175	2 859	9 08 8	040	Opérations d'ordre	31 633	27 164	29 354	34 899	40 196
041	Opérations patrimoniales						041	Opérations patrimoniales					
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	299 520	306 150	1 094 798	1 100 045	984 471		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	259 520	50 060	1 034 796	1 100 045	584 071
001	Résultat antérieur reporté	5 183	-	-	-	-	001	Résultat antérieur reporté	-	32 862	42 559	47 869	61 998
	Dépenses reportées de N-1	480	32 862	42 559	47 869	172 242		Recettes reportées de N-1	5 643	-	-	-	110 547
1068	Variation des réserves						1068	Variation des réserves					
	TOTAL DE LA SECTION	265 183	339 012	1 137 355	1 147 414	1 156 632		TOTAL DE LA SECTION	265 183	339 012	1 137 355	1 147 414	1 156 632

Rappel : les chiffres en rouge sont provisoires et dépendent des comptes administratifs 2022

Les recettes d'investissement concernent :

- 61,59 K€ de solde d'exécution de la section d'investissement reporté de l'exercice 2022 (montant à ajuster en fonction de la clôture 2022)
- 26,2 K€ de FCTVA contre 17,81 K€ en 2022.
- 1,03 M€ de subventions d'investissement (dont 110,55 K€ en restes à réaliser) :
 - 743,42 K€ de participation du budget principal contre 578,54 K€ en 2022
La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.
 - 284,8 K€ de subventions Interreg (dont 110,55 K€ de reste à réaliser) contre 398 k€ en 2022
- 40,6 K€ d'amortissements

Ces recettes permettront de financer 1,15 M€ de dépenses d'investissement:

- 463,93 K€ de travaux pour le projet INTERREG :
 - 303,05 K€ de travaux, aménagement, signalétique pour Saint Pierre en Chastres
 - 160,88 K€ d'équipements et études pour le centre immersif multimédia (restes à réaliser)
- 40 K€ d'études pour la rénovation de la charpente de la maison forestière de Saint

Pierre en Chastres

- 553 K€ pour des travaux sur le logement de Saint Pierre en Chastres
- 33,83 K€ pour la darse et des travaux sur le port de plaisance
- 44 K€ de travaux pour le SAS d'entrée et la porte de l'office du tourisme
- 11,27 K€ de matériel informatiques (reste à réaliser)



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET RPA

➤ Équilibre budgétaire:

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variations	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variations
Recettes	356 773,61	372 660,00	4,45%	148 338,06	137 560,00	-7,27%
Dépenses	356 773,61	372 660,00	4,45%	148 338,06	137 560,00	-7,27%

- La revalorisation du loyer est indexée sur l'IRL (Indice de Référence des Loyers). Le montant des loyers 2023 s'élèverait à 215k€
- Un budget quasi équivalent à 2022 en fonctionnement et en investissement
- La participation du budget principal sera ajustée après la clôture de l'exercice 2022

Les recettes de fonctionnement :

La revalorisation du loyer est indexée sur l'IRL (Indice de Référence des Loyers). Le montant des loyers 2023 s'élèverait à 215k€ (chapitre 75 – Autres produits de gestion courante)

Le montant des charges mensuelles, comprenant la fourniture de l'eau froide, de l'eau chaude, du chauffage, de l'électricité, du personnel, de l'entretien des parties communes et des contrats de maintenance, s'élève à 4.80 €/m², cette refacturation représente 105 k€ pour 2023 (chapitre 70 – Produits des services),

Les dépenses de fonctionnement :

- 195,5 k€ de charges à caractères général, soit une baisse de 5,9 K€ (-2,93%) par rapport à 2022.
- 44 k€ de charges de personnel. Cela correspond à un agent à temps complet.
- 3 k€ de dépenses imprévues
- 10 k€ pour financer d'éventuelles créances admises en non-valeur, montant identique à 2021,
- 50 k€ de charges financières contre 25,02 k€ en 2022.
- 1 k€ de charges exceptionnelles, identique à 2022. Cette enveloppe pourra être

utilisée, notamment, pour les annulations de titres.

- 69 k€ d'amortissements, soit une diminution de 2k€ par rapport à 2022,

Les recettes d'investissement :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé prévisionnel (43,15 k€). Cela pourra être ajusté après la clôture de l'exercice 2022
- Participation du budget principal de 20,41 k€ contre 36 k€ en 2022.
- 5 k€ de nouvel emprunt
- les opérations d'ordre (amortissements) pour 69 k€,

Les dépenses d'investissement :

- le remboursement d'emprunts pour 82 k€, légèrement moins qu'en 2022
- 54 k€ de travaux dans les communs et éventuellement le remplacement de la chaudière.
- 1,56 k€ d'amortissement des subventions



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET HDP

➤ Équilibre budgétaire:

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variations	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variations
Recettes	487 000,00	505 700,00	3,84%	783 063,37	929 995,00	18,76%
Dépenses	487 000,00	505 700,00	3,84%	783 063,37	929 995,00	18,76%

➤ Il vous est proposé un projet de budget stable par rapport à celui de 2022.

Les recettes de fonctionnement concernent :

- 10 k€ de location de salles, soit 5K€ de moins qu'en 2022. Il y a moins de salles disponibles à la location.
- 306 k€ de loyers + des facturations diverses (photocopies, internet,...). Ce poste a été ajusté par rapport aux réalisations prévisionnelles de 2022.
- 159,06 k€ de participation du budget principal, soit une diminution de 34 K€ par rapport à 2022. En 2021, la participation du principal était prévue au BP pour 242 K€.
- La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.
- 30,64 K€ d'opération d'ordre (amortissement des subventions)

Ces recettes permettent de financer les dépenses de fonctionnement suivantes :

- 181,2 k€ de charges à caractère général : ce poste augmente de 9,49% (15,7 k€) par rapport à 2022. Cela est lié à l'augmentation anticipée des coûts du gaz et de l'électricité, des contrats de prestation (ménage, gardiennage, etc.) et le remplacement de luminaires défectueux par des luminaires Led.
- 116 k€ de charges de personnel, identique à 2022. Les agents sont payés par le budget principal, puis refacturés en fin d'année au budget Hôtel de projets,

- 3,5 k€ pour financer d'éventuelles créances admises en non-valeur, montant identique à 2022. Il est à noter que 1 occupant (3 bureaux) ne paie pas ou peu de loyer.
- 1 k€ de charges exceptionnelles, identique à 2022. Cette enveloppe pourra être utilisée, notamment, pour les annulations de titres.
- 204 k€ d'amortissements, soit 3 k€ de plus qu'en 2022,

L'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2022 (670 k€) et les opérations d'ordre (amortissements pour 204 k€) permettent de financer les dépenses d'investissement suivantes :

- 5 k€ de cautions
- 894,36 k€ de travaux (chapters 20 et 21) dont :
 - 40 k€ de restes à réalisés concernant principalement les travaux sur le réseau d'eau potable
 - 50 k€ pour une étude sur l'activité du parc
 - 127 k€ de travaux de remplacement ou de réparation de la toiture fibrociment du hangar. Une étude des perspectives de location de ce hangar est en cours afin de mesurer l'équilibre de cette opération
 - 6 k€ de travaux pour aérotherme B4
 - 2 k€ d'arceaux renversés pour les vélos, motos, trottinettes
 - 112 k€ de travaux d'isolation + luminaires (bureaux bâtiment A)
 - 10 k€ de travaux dans les parties communes
 - 6,5 k€ de travaux sur les réseaux d'électrification pour la remise à niveau de la cellule A1
 - 2.5 k€ de matériels de bureau et informatique
 - Il resterait une enveloppe de 538,16 k€ issue des excédents cumulés qui permettrait d'effectuer d'éventuels travaux en cours d'année, comme :
 - L'intervention pour optimisation de la centrale double flux
 - Le contrôle réseau assainissement bâtiment A et installation clapets anti retours
 - Etude de la création de nouvelles unités locatives
- 30,64 k€ d'opérations d'ordre (amortissement des subventions)



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET GDV

➤ Équilibre budgétaire:

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variations	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variations
Recettes	995 364,00	977 550,00	-1,79%	300 509,42	440 000,00	46,42%
Dépenses	995 364,00	977 550,00	-1,79%	300 509,42	440 000,00	46,42%

- Aire d'accueil des gens du voyage (stationnement de 150 caravanes) et aire de grand passage (stationnement de 90 caravanes) => structures imposées par le schéma départemental du 7 Juin 2019.

➤ Objectifs 2023:

- Obstacles escamotables : remplacement du dispositif de sécurité actuel
- Changement des portes des sanitaires
- Création d'une dalle de garage

26

Commission Finances du 10/02/2023

Les recettes de fonctionnement diminuent de -1,79% et se détaillent de la manière suivante :

- la refacturation des charges pour 40 k€ contre 42 K€ en 2022
- La subvention de l'État : 152 k€ identique à 2022
- Les loyers des emplacements pour 50 k€ contre 58 k€ en 2022, afin de s'ajuster au montant constaté en 2022,
- La participation versée par le budget principal (708,55 k€ en 2023 contre 716,61 k€ en 2022)
- les opérations d'ordre (amortissements pour 27 k€), identique à 2022

Ces recettes permettent de financer **les dépenses de fonctionnement suivantes:**

- 756,3 k€ de charges à caractère général. Ce poste diminue de 3,55% (27,86 k€) en raison notamment de :
 - D'un ajustement des consommations d'eau à hauteur de 40 k€
 - de la hausse prévue du contrat de gestion de l'aire de Jaux par la société DMS qui passe de 425k€ à 440k€
- 25,25 k€ de charges financières
- 1 k€ de charges exceptionnelles. Cette enveloppe pourra être utilisée pour les annulations de titres.

- 10 k€ de dotations à la provision pour risques et charges pour tenir compte du risques d'impayés à venir.
- 185 k€ d'opérations d'ordre (amortissements), montant identique à 2022.

En ce qui concerne les **la section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2022 (120 k€), la subvention auprès de l'Etat (115 k€) et les opérations d'ordre (amortissements pour 185 k€) permettront de financer les dépenses suivantes :**

- 145,47 k€ de remboursement d'emprunt et cautionnements, soit 10 k€ de plus qu'en 2022,
 - 40 k€ de frais d'études pour la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du Voyage de Jaux
 - 165 k€ de travaux sur la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du Voyage de Jaux, subventionnés à hauteur de 70% par l'Etat. Il s'agit d'obstacles escamotables, des portes de sanitaires, et un garage
 - 27 k€ d'opérations d'ordre (amortissement des subventions), identique à 2022,
- Il reste une enveloppe de 62,53 k€ de disponible, qui pourrait être utilisée pour d'éventuels travaux en cours d'année.



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET AERODROME

➤ Équilibre budgétaire:

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variations	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variations
Recettes	205 743,55	269 205,00	30,84%	768 830,34	771 500,00	0,35%
Dépenses	205 743,55	269 205,00	30,84%	768 830,34	771 500,00	0,35%

➤ Il vous est proposé un projet de budget 2023 quasi équivalent à celui de 2022

27

Commission Finances du 10/02/2023

Les recettes de fonctionnement concernent :

- Le résultat de fonctionnement reporté de 100,5 k€ constitué à partir des résultats provisoires 2022.
- La dotation de l'État suite à la prise en charge par l'ARC de l'aérodrome : 7,5 k€,
- Les locations et les charges titrées aux associations et usagers utilisateurs de cet équipement ainsi qu' à la brigade aéroterrestre de la douane qui loue des locaux modulaires dans l'attente d'une implantation pérenne qui nécessitera environ un délai de 2 ans d'études et de construction : 160 k€ (150K€ en 2022),
- Et il n'est pas prévu de participation du budget principal en fonctionnement en 2023 (contre 1 K€ en 2022).

Ces recettes permettent de financer les dépenses de fonctionnement suivantes :

- 187,71 k€ de charges à caractère général, soit une augmentation de 53,96 k€ (+40,35%) par rapport à 2022. Cette augmentation permettra, notamment, de couvrir les éventuelles évolutions liées à l'énergie.
- 14 k€ de dépenses imprévues.
- 1,5 k€ de provision pour titres annulés sur exercices antérieurs.
- 66 k€ d'amortissements, soit une augmentation de 4k€ par rapport à 2022,

En ce qui concerne la **section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2022 (705,5 k€) et les opérations d'ordre (66 k€)** permettront de financer les dépenses suivantes :

- 50 k€ de dépenses imprévues,
- 40 k€ de frais d'études concernant les pompes d'avitaillement,
- 626 k€ pour divers travaux d'aménagement à préciser en cours d'année

Il reste une enveloppe de 55,5 k€ de disponible, qui pourrait être utilisée pour d'éventuels travaux en cours d'année.



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET CHAMP DOLANT

➤ Équilibre budgétaire:

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variations	Crédits ouverts 2022	Propositions 2023	Variations
Recettes	113 498,19	115 767,18	2,00%	113 874,72	116 338,59	2,16%
Dépenses	113 498,19	115 767,18	2,00%	113 874,72	116 338,59	2,16%

- Il vous est proposé un projet de budget 2023 quasi équivalent à celui de 2022
- Les écritures comptables correspondent à la gestion des stocks et au remboursement de la dette



AUDIT DE LA DETTE (Budget principal et Budgets annexes)

Budget	Capital restant dû (CRD) en début 2022	Remboursement en capital 2022	Nouvel emprunt 2022	Capital restant dû (CRD) en début 2023	Remboursement en capital 2023	Besoin d'emprunt prévisionnel	CRD prévisionnel en fin 2023	Evolution du CRD 2022 (début-fin de période)	Evolution du CRD 2023 (début-fin de période)
Aire des Gens du Voyage	856 408,96	125 469,67		730 939,29	125 469,67		605 469,62	-125 469,67	-125 469,67
Service de l'Eau	2 072 106,81	242 283,90		1 829 822,91	250 170,99		1 579 651,92	-242 283,90	-250 170,99
Aménagement	10 124 459,67	1 449 516,65	1 800 000,00	10 474 983,22	1 366 442,87	3 076 249,27	12 184 789,62	350 483,35	1 709 806,40
Déchets	38 356,94	18 880,18		19 476,76	19 476,76		0,00	-18 880,18	-19 476,76
Principal	31 358 672,51	2 863 512,30		28 495 160,21	2 892 911,86	3 343 358,09	28 945 606,44	-2 863 512,30	450 446,23
Assainissement	13 771 221,75	1 189 043,71		12 582 178,04	1 081 527,59		11 500 650,45	-1 189 043,71	-1 081 527,59
Résidence Personnes Agées	1 898 603,73	77 184,77		1 821 418,96	72 662,29		1 748 556,67	-77 184,77	-72 662,29
Transport	664 062,61	177 083,32		486 979,29	177 083,32		309 895,97	-177 083,32	-177 083,32
Champ Dolant	74 320,54	2 840,80		71 479,74	2 938,04		68 541,70	-2 840,80	-2 938,04
Dettes consolidées au 31/12/2023	60 858 253,72	6 145 816,30	1 800 000,00	56 512 438,42	5 988 883,39	6 419 607,36	56 943 162,39	-4 345 015,30	430 723,97

A fin 2023, l'endettement prévisionnel est estimé à 56,94 M€. Nous observerions un endettement global de la collectivité supplémentaire de 431 K€.

Accusé de réception en préfecture
060-200067965-20230302-02CA02032023-DE
Date de télétransmission : 06/03/2023
Date de réception préfecture : 06/03/2023